



## TABLOID SPORTS

**Le Canadien s'impose rudement face aux Whalers**



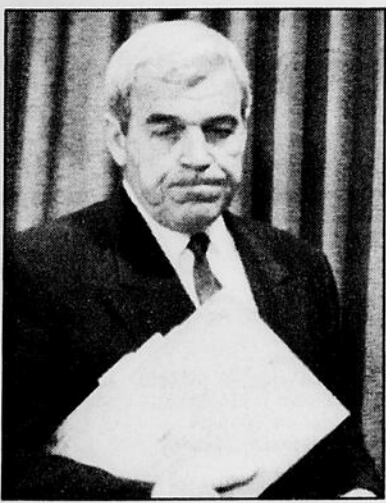
**Alexandre Daigle perdra deux matchs pour une blessure**

## LAWRENCEVILLE A2

**L'incendie d'Agropur pourrait faire perdre 50 emplois**

## OTTAWA B6

**La vente des prothèses en gel de silicone est interdite**



Le ministre Benoit Bouchard

## QUÉBEC B1

**Bourassa choisira le traitement à la mi-février**

## ÉCONOMIE C1

**Une recette pour effacer le déficit fédéral en l'an 2000**



Humberto Santos, président de la Caisse centrale Desjardins.

## MÉTÉO A2

(14e jour de l'année)

Variable: -13 à -20 C  
Lever du soleil: 7h24  
Coucher du soleil: 16h28  
Demain: beau

# Les alliés attaquent l'Irak

□ La riposte aux provocations de Saddam Hussein aurait fait quatre morts

Washington (Reuter)

Une centaine d'avions alliés américains, britanniques et français ont attaqué hier soir (heure locale) des batteries de missiles dans le sud de l'Irak, riposte attendue aux provocations de Bagdad qui ignorait les résolutions de l'ONU et les mises en garde des Occidentaux.

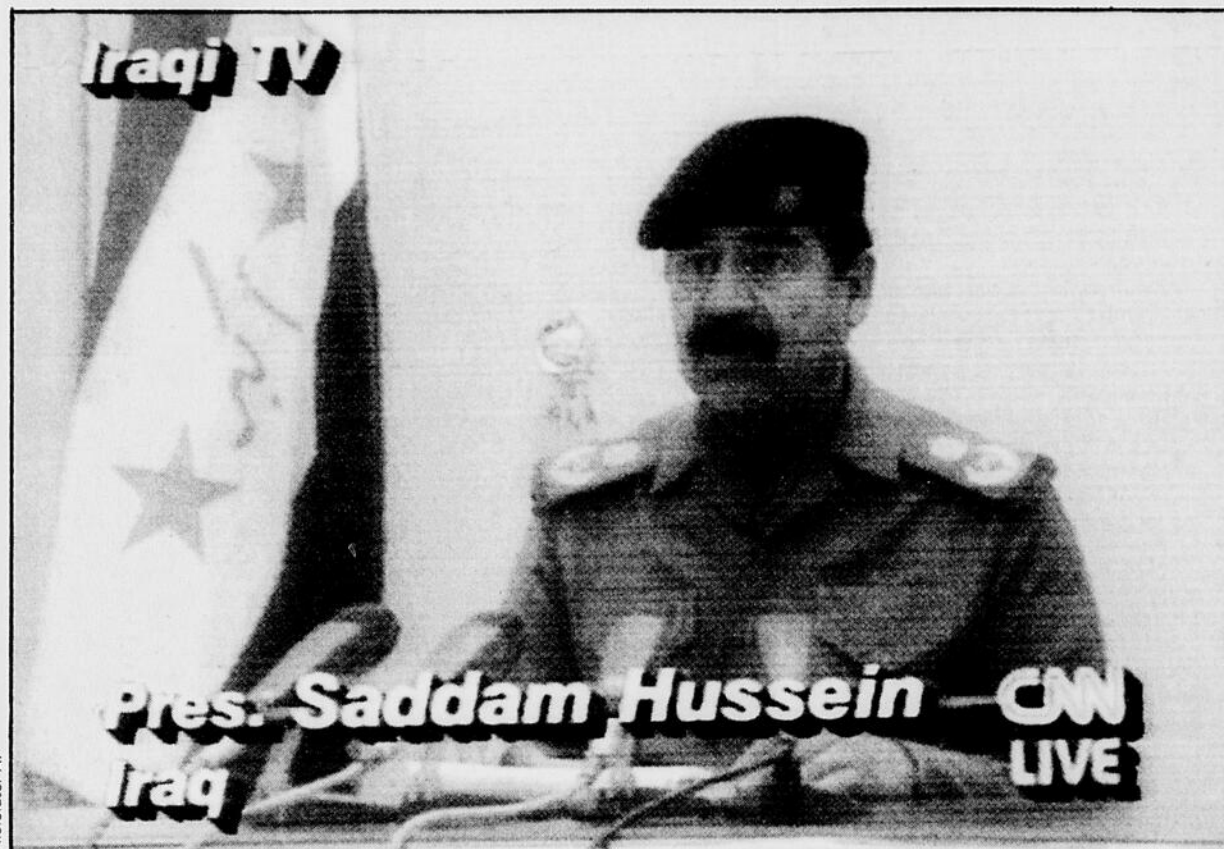
Ces raids, selon Bagdad, ont fait quatre morts, un soldat d'une batterie anti-aérienne et trois civils, et sept blessés, dont quatre civils. Les autorités irakiennes ont accusé les Occidentaux d'avoir frappé «au jugé» des zones résidentielles.

Washington affirme que le raid, mené notamment par des avions furtifs F-117 et des Tornado britanniques, a permis de frapper en une demi-heure quatre bases fixes de missiles sol-air et plusieurs batteries anti-aériennes mobiles, ainsi que des installations radar au sud du 32e parallèle, où les alliés ont instauré en août une zone d'exclusion aérienne pour protéger les populations chiites.

Tous les appareils alliés, parmi lesquels six Mirage 2000 français de Dhahran (Arabie saoudite) engagés en couverture, sont rentrés sans encombre à leurs bases.

Les Occidentaux ont menacé les Irakiens de nouvelles attaques s'ils continuaient à ignorer leurs avertissements et les résolutions de l'ONU.

Washington a d'ores et déjà an-



«Combattez-les comme vous avez combattu par le passé les ennemis de Dieu», a lancé le président Saddam Hussein au peuple irakien, à la télévision.

noncé l'envoi au Koweït, à toutes fins utiles, d'un bataillon blindé d'un millier d'hommes.

Dans une allocution télévisée après cette attaque, qui intervient près de deux ans après le déclenche-

ment de l'opération «Tempête du désert», Saddam Hussein a affirmé que les forces armées irakiennes riposteraient à toute nouvelle agression.

«Combattez-les comme vous

avez combattu par le passé les ennemis de Dieu», a lancé à ses soldats le président irakien, qui avait revêtu pour l'occasion son uniforme de maréchal.

Selon les informations américai-

nes, l'opération alliée n'a suscité pratiquement aucune réaction des forces irakiennes. Seuls quelques tirs d'artillerie anti-aérienne ont été signalés, qui n'ont fait aucun dégât, les appareils alliés volant à plus de 3000 mètres.

George Bush, dans une brève déclaration, s'est félicité du déroulement «superbe» de cette opération et a réaffirmé qu'il n'était pas question de «plaisanter» avec les résolutions de l'ONU.

## LE CANADA APPUIE LE RAID AÉRIEN — B2

Le président élu Bill Clinton, qui lui succédera la semaine prochaine à la Maison-Blanche, lui a apporté son soutien total et a estimé que l'envoi d'un bataillon au Koweït était un «bon signal» à l'adresse de Saddam Hussein.

Les autorités militaires américaines ont révélé que des appareils d'autres pays que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France avaient participé à l'opération mais elles n'ont pas voulu en dire plus.

Les appareils américains ont décollé du porte-avions Kitty Hawk et de plusieurs bases dans le Golfe.

Les déclarations martiales de Saddam Hussein contrastent avec celle de son ambassadeur à l'ONU. Ce dernier a assuré après le raid que l'Irak se conformerait aux exigences des Nations unies, en cessant les incursions au Koweït.

# Pierre Reid est largement en avance

□ Malavoy et Martel suivraient aux 2e et 3e rangs dans la course à la succession du recteur

Marco FORTIER

Sherbrooke

L'aspirant recteur Pierre Reid est sorti largement en tête du vote préliminaire tenu hier à l'Université de Sherbrooke, avec 148 voix sur 337, a appris La Tribune de source bien informée.

Marie Malavoy vient loin derrière au deuxième rang avec 60 voix, suivie de près par Pierre Martel avec 45 votes et Jean-Louis Poirier avec 42 votes.

Deux candidats récoltent moins de 20 voix chacun. Et les deux derniers auraient été éliminés avec moins de dix votes selon notre

source, qui ne disposait toutefois pas des données officielles du scrutin. L'Université veut garder secrets les résultats du suffrage tant que tous les candidats n'auront pas annoncé s'ils restent ou non dans la course.

Un bref communiqué émis en début de soirée hier confirmait cependant que six candidats demeureraient dans la course à la succession du recteur Aldée Cabana. Il terminera son second mandat de quatre ans le 31 mai prochain.

Les chiffres dont La Tribune a pris connaissance peuvent varier de quelques unités avec les résultats officiels. Mais ils révèlent tout de



Pierre Reid

même clairement la tendance du vote.

Les locaux font mieux

Les candidats issus de l'Université font meilleure figure que ceux

aussi; quant à Jean-Louis Poirier, il s'agit d'un conseiller indépendant en relations industrielles, ex-PDG de Métro-Richelieu.

Le meneur, Pierre Reid, est pro-

## LE MODE DE SÉLECTION REMIS EN QUESTION — A3

de «l'extérieur». Marie Malavoy, deuxième, est ex-doyenne et professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines; Pierre Martel, troisième, est professeur à la même faculté, après avoir été doyen lui

professeur à la Faculté d'administration, en plus d'avoir été vice-recteur. L'avance de ce dernier paraît considérable: une vingtaine de voix

(Voir RECTORAT en A2)

*La bonne nouvelle*

**Vers le prix Rideau**

L'Université Bishop, la Ville de Lennoxville et la Direction régionale de l'Estrie du ministère de la Culture sont conjointement en nomination pour un prix Rideau 1993, dans la catégorie «Continuité».

Ce prix est décerné par le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), pour une contribution stratégique et soutenue au fil des ans à la présentation de spectacles.

Au total, 12 partenaires sont en nomination dans les différentes catégories et cinq Prix Rideau seront attribués le 18 février.

# Un jeune périt dans un incendie

□ La cause du sinistre n'est pas encore déterminée à Eastman

Gilles DALLAIRE

Eastman

Un adolescent de 13 ans a péri dans l'incendie qui a détruit une maison à Eastman, aux petites heures, hier.

Carl Caron était seul dans la maison dont son père, Réal, est le propriétaire quand l'incendie dont la cause n'a pas encore été identifiée a pris naissance. Les résultats de l'autopsie pratiquée sur son cadavre dans le but de découvrir la cause de sa mort ne sont pas connus. Tout incite cependant à croire qu'il a succombé à l'asphyxie.

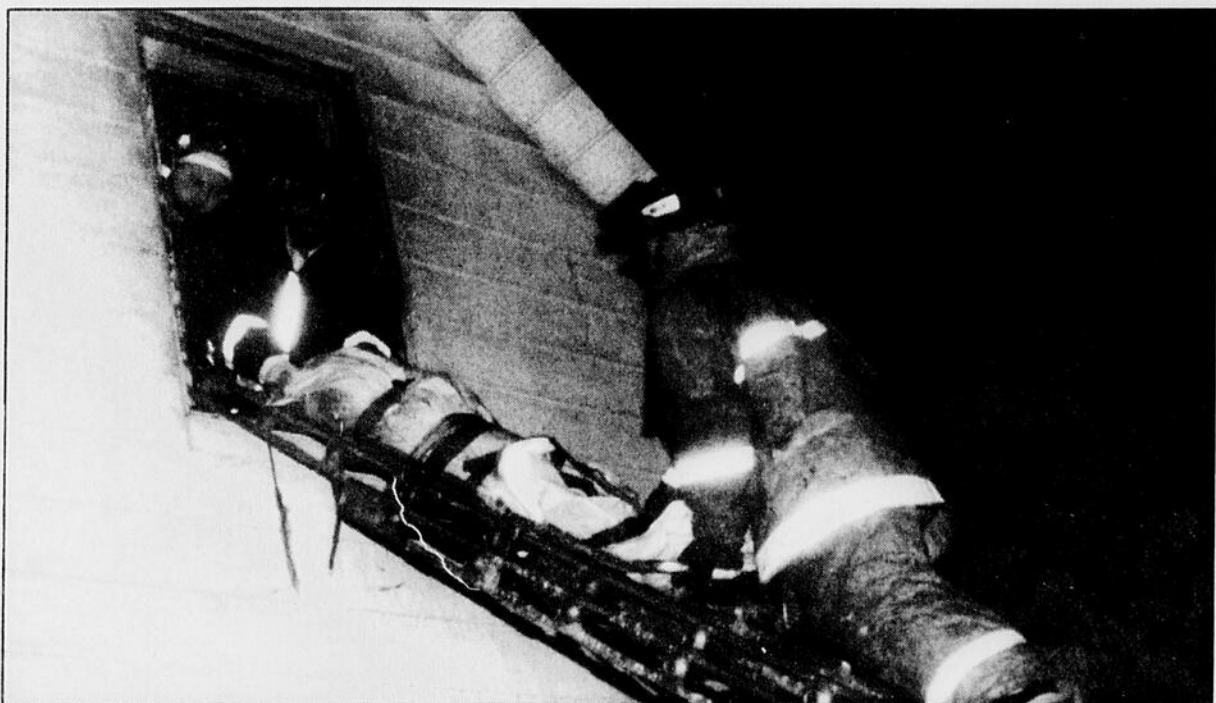
Les flammes dévoraient probablement l'intérieur de la maison depuis assez longtemps quand, vers 1 h 30, un voisin ou un passant a alerté les pompiers volontaires d'Eastman. Il a fallu à peine quelques minutes au chef de la brigade, M. Martial Wilcott, et à une douzaine de pompiers pour répondre à l'alerte mais, à leur arrivée, une épaisse fumée et des langues de feu sortaient déjà par les fenêtres de la maison de bois construite en bordure de la route 112, à quelques centaines de mètres seulement de leur caserne.

Des pompiers ont tenté d'entrer dans le brasier quand le père de l'adolescent qui, semble-t-il, travail-

lait non loin de là dans son atelier de débosselage lorsque l'incendie s'est déclaré leur a appris que son

fil était dans la maison à son départ.

(Voir EASTMAN en A2)



Les pompiers ont descendu dans une échelle le corps de Carl Caron, l'adolescent de 13 ans qui a péri dans l'incendie.

**SALON DU MARIAGE**  
et de la maison

**VOICI LE VRAI SALON DU MARIAGE**  
**LE DIMANCHE 17 JANVIER, CENTRE DES CONGRÈS HÔTEL DELTA**  
avec en vedette les super défilés de mode **FRANCE B. PRONUPTIA**  
entourés d'une pléiade d'exposants des plus prestigieux.

# EMPLOIS DU JOUR

## Responsable de quarts de travail (H/F)

Code prof: 6120 #2750796  
Lieu: Sherbrooke  
Exigences: aptitudes en gestion/rapidité/présentation soignée/aimer le public/expérience dans la restauration un atout  
Salaire: 6 \$/heure  
Fonctions: diriger une équipe de travail/tâches de gestion et travail de restauration.

## Coordonnateur/trice en administration (H/F)

Code prof: 1171 #2750851  
Lieu: Sherbrooke  
Exigences: bac adm. option système information gestion ou comptabilité avec bonne expertise en informatique/exp. informatique un atout  
Salaire: selon convention  
Fonctions: administration & contrôle budgétaire/développement et maintien des programmes informatiques.

## Orthophoniste (H/F)

Code prof: 3137 #2750896  
Lieu: Sherbrooke  
Salaire: selon convention  
Exigences: dipl. univ. en orthophonie/membre de la corporation  
Fonctions: évaluer, diagnostiquer les troubles de l'ouïe.

## Réceptionniste (H/F)

Code prof: 4171 #2751278  
Lieu: Sherbrooke  
Exigences: belle personnalité/appréhension soignée/entregent/personne responsable  
Salaire: 5,70 \$/heure temps partiel 15 hres/sem.  
Fonctions: travail de réceptionniste dans un salon de coiffure/prendre les rendez-vous/facturation/acheminer les appels.

## Conducteur/trice de machine à piquer (H/F)

Code prof: 8563 #2750834  
Lieu: Sherbrooke  
Exigences: bonne expérience sur machine à piquer (atout si fibre de nylon/capable de travailler en équipe/travail debout  
Salaire: 6 \$ à 8 \$/heure  
Fonctions: assemblage de vêtements spécialisés/contrôle de la qualité/formation de travail en équipe sera donnée.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres sur les tableaux d'affichage ou tél. à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

O.B.P.E. LOGE 67  
TÉL.: 569-1600  
240 Montréal  
Sherbrooke, P.Q.

**LA LOGE DES ÉLANS**

DÎNER DU VENDREDI  
15 JANVIER 1993  
Minute steak  
Vos hôtes:  
Les chefs du club  
Bienvenue à tous!

# Dur coup pour Lawrenceville

□ L'incendie de l'usine Agropur pourrait faire perdre 50 emplois dans cette petite municipalité

Lawrenceville (PC)

La petite municipalité de Lawrenceville, située non loin de Valcourt et Waterloo, a subi un dur coup, hier, quand l'usine d'Agropur, le plus important employeur de l'endroit, a été presque entièrement détruite par les flammes.

Seul l'entrepôt a pu être épargné, mais on craignait quand même des dégâts considérables causés par l'eau, le gel et l'épaisse fumée qui se dégageait du bâtiment principal en feu.

L'incendie a donné beaucoup de difficultés aux pompiers du service régional d'incendie de Valcourt, qui ont d'ailleurs dû demander l'aide de leurs collègues de Waterloo.

Le feu a éclaté vers 10h30 dans le toit de la vieille partie de l'usine qui date des années trente et où s'effectuaient le coupage et l'emballage des meules de fromages fabriqués à Granby.

Des employés qui travaillaient au premier étage ont vu la fumée à l'extérieur, mais ils ont d'abord cru que c'était la tempête annoncée qui commençait.

Ils se sont toutefois rapidement rendus à l'évidence tandis qu'au même moment quelques-uns de leurs confrères tentaient de maîtriser les flammes.

«On a vidé tous les extincteurs mais ça n'a pas donné grand chose. Le feu était pris entre les toits et c'était trop haut pour qu'on puisse l'éteindre», explique Mario Vailancourt, le premier à se rendre compte de l'incendie.

Malgré l'intervention rapide du service d'incendie, le feu s'est vite propagé dans l'usine. Les pompiers



L'incendie a donné beaucoup de difficultés aux pompiers du service régional d'incendie de Valcourt, qui ont d'ailleurs dû demander l'aide de leurs collègues de Waterloo. Le feu a éclaté vers 10h30 dans le toit de la vieille partie de l'usine.

Photo: La Voix de l'Est

ont néanmoins pu circonscrire les flammes pour préserver l'entrepôt, mais la chaleur intense et la fumée ont obligé quelques-uns d'entre eux à sortir de l'édifice.

Le camion-échelle est arrivée sur les lieux vers 12h30 suivi des pompiers de Waterloo venus donner un coup de main à leurs collègues qui en avaient plein les bras.

L'origine de l'incendie n'a pu être déterminée hier, mais il y a tout lieu de croire à une défectuosité du système électrique. Les dommages pourraient s'élever à quelques centaines de milliers de dollars.

Pour plusieurs employés interrogés hier, cet incendie risque de mettre fin aux activités d'Agropur à Lawrenceville et l'inquiétude est grande. Au cours des dernières années, il a souvent été question qu'Agropur ferme l'usine qu'elle a acquise en 1972 et qui emploie 50 travailleurs. Ils sont nombreux à croire que c'est aujourd'hui la fin.

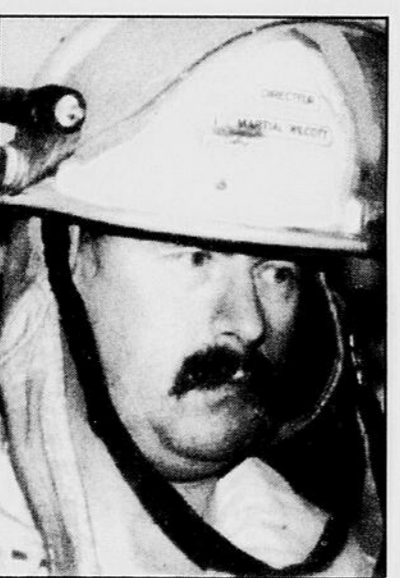
«Je ne crois pas qu'Agropur va reconstruire la partie de l'usine qui a été détruite et reprendre les activités ici. C'est la pire chose qui pouvait nous arriver», a affirmé Mario Casavant.

Le président du syndicat à l'usine de Lawrenceville, Daniel Royer, n'est guère plus optimiste. «Je souhaite comme tout le monde que notre usine soit reconstruite mais à vrai dire, ça m'étonnerait et ce sera une grande perte. Des emplois à 15 \$ et 16 \$ l'heure comme ceux que nous avions, il n'en existe pas beaucoup dans la région».

Du côté de la direction d'Agropur, qui en est encore à évaluer l'ampleur des dégâts, il est encore trop tôt pour annoncer une décision quant à l'avenir de son usine de Lawrenceville.

## EASTMAN: suite de UNE

«Ils sont parvenus à entrer dans sa chambre mais ils n'ont pas pu y rester assez longtemps pour savoir s'il s'y trouvait encore parce que la chaleur était trop intense et la fumée, trop épaisse», a expliqué M. Wilcott.



Marcel Wilcott, chef de la brigade des pompiers volontaires d'Eastman.

Il a ajouté que, dès qu'ils ont appris que l'adolescent était sans doute dans sa chambre, les pompiers ont copieusement arrosé les murs, le plafond et le plancher de la pièce et qu'ils ont réussi à empêcher les flammes d'y pénétrer mais

qu'ils n'ont rien pu faire contre la fumée.

Il a révélé que c'est la première fois depuis 21 ans qu'il est pompier à Eastman qu'un incendie fait une victime dans cette municipalité.

Il a fallu environ deux heures aux pompiers pour prendre le dessus sur le feu. Ce n'est toutefois qu'à 6 h 30 que le cadavre de l'adolescent qui n'avait pas quitté sa chambre a pu être retiré des décombres. Les pompiers ont regagné leur caserne une heure plus tard.

## Pompier blessé

Un des pompiers, Michel Wilcott, a subi des blessures à une hanche et à un coude quand il est tombé d'une échelle dont les barreaux étaient recouverts d'une mince couche de glace alors qu'il combattait les flammes à l'étage de la maison. Transporté au Centre hospitalier La Providence de Magog, il a pu rentrer chez lui après avoir reçu les premiers soins.

Des agents du détachement de Granby de la Sûreté du Québec et de l'escouade des crimes majeurs de ce corps policier font enquête dans le but d'identifier avec précision la cause de l'incendie, vraisemblablement un court-circuit.

Même si elle est restée debout, la maison, d'une valeur d'environ 50 000 \$, est une perte complète.



Un adolescent de 13 ans, Carl Caron, a perdu la vie durant la nuit de mardi à mercredi quand un incendie a détruit cette maison construite en bordure de la route 112, à Eastman.

## FAITS DIVERS

### Disparition incompréhensible

Rock Forest — La Sûreté municipale de Rock Forest a lancé un avis de recherche hier dans le but de retracer un Forestois, âgé de 46 ans, vu pour la dernière fois par des proches, à Stanstead, le lundi 11 janvier, à 16 h 30.

Le même soir, dans la cour du commerce de fruits et légumes Chez Colombe, 3383 chemin Ste-Catherine, à Rock Forest, on a découvert, abandonné, le véhicule qu'avait utilisé la victime le jour même.

Les proches de M. Peter (Pete) Sayers, voyant mardi matin que l'on était toujours sans nouvelles de ce dernier, ont signalé sa disparition à la Sûreté municipale de Rock Forest.

M. Sayers mesure 1m 63 (cinq pieds et quatre à cinq pouces), pèse 77 kilos (170 livres), a les yeux verts et les cheveux noirs. Il s'exprime en anglais.

Au moment de sa disparition, il était vêtu d'un jacket gris ardoise avec du corduroy aux épaules et deux soufflets dans le dos, d'un pantalon jeans bleu, d'un t-shirt et il était chaussé d'espadrilles blanches à semelles épaisses.

### RECTORAT: suite de UNE

de plus et il récoltait la majorité. Pierre Reid jubile.

«Je suis heureux de voir qu'un nombre important d'électeurs sont sur la même longueur d'ondes que la mienne», a-t-il dit, joint à son bureau en fin d'après-midi. «Je suis prêt à travailler avec tous les groupes présents sur le campus», ajoutait-il dans un élan d'enthousiasme.

Les huit postulants n'ont été informés, par l'Université, que du nombre de voix qu'ils ont récolté. S'ils jugent trop maigres leurs chances de succès au vote final qui aura lieu en février, ils ont le droit d'abandonner.

Ils peuvent déduire la qualité de leur performance en sachant que l'Assemblée universitaire, chargée d'élire le recteur, se compose de 60 personnes qui ont chacune six votes, répartis à leur choix entre les candidats. Quelques-uns des 60 membres de l'Assemblée n'étaient

Toute information concernant cette disparition peut être communiquée à la police forestoise, 564-6464.

### Flair et présence policière

Sherbrooke — Le flair d'une serreuse et la présence policière à proximité ont conduit à l'arrestation de cinq individus, au restaurant Horace, 1115 rue King Ouest, à Sherbrooke, vers 1 h 15, hier, lors d'une tentative de fraude avec une carte de crédit volée.

La vérification de la carte par la serreuse a confirmé ses doutes. Tout près de là, les policiers ont complété la besogne en procédant à l'arrestation de trois Forestois et de deux Sherbrookoïses dont les âges varient de 17 à 41 ans.

À la vue des policiers, un des individus a glissé dans un bac à fleurs un lot de papiers d'identité et de cartes de crédit appartenant à un même individu, victime d'un vol à Ascot, le 12 janvier.

Les cinq suspects ont été identifiés puis conduits au quartier général. Quand la police municipale de Sherbrooke a appris que le vol avait eu lieu à Ascot, les cinq individus de même que les papiers volés et recouverts ont été remis à Métro Police Ascot-Lennoxville.

pendant pas présents à la consultation d'hier, ont affirmé des délégués. Les 337 votes (au lieu de 360) le confirmeront.

Gilles Chevalier et Édouard Cloutier sont toujours dans la course, avec respectivement 18 et 14 voix. Leur faible récolte les rend susceptibles de quitter la campagne électorale. A eux de décider.

Georges Robert et Philippe Duchastel, avec 6 et 4 votes, ont pour leur part été éliminés, a confirmé l'Université, sans préciser leur nombre de votes. Il faut avoir amassé au moins trois pour cent des voix pour avoir le droit de rester en lice.

L'Assemblée universitaire, sous la présidence de François Dubé, doit tenir son vote final en février, vraisemblablement le 26. Entre-temps, probablement le 18 février, chacun des candidats toujours dans la course devra présenter son «programme» devant l'Assemblée.

## METEO

Montréal (PC)

Situation générale pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais mise par le Centre Météorologique du Québec d'Environnement Canada, à 16h30 hier.

Une tempête hivernale touche l'extrême sud du Québec.

Les quantités maximales de neige seront de l'ordre de 15 centimètres, mais à cause des vents relativement forts causant de la poudrière, la visibilité sera fortement réduite en plusieurs endroits du réseau routier du sud de la province. La péninsule gaspésienne et la côte-Nord ne verront pratiquement rien de cette tempête.

Aujourd'hui le dégelage se fera du nord-ouest au sud-est, avec des températures qui resteront un peu sous les moyennes saisonnières. Il continuera de faire beau et frais sur l'est.

Demain, l'extrême sud-ouest sera touché par une faible perturbation, mais une vaste crête de haute pression dominera sur le reste de la province en y conservant du temps généralement ensoleillé.

**Estrie-Beauce, Québec:** dégelage tard le matin ou tôt l'après-midi. Max. près de moins 13. Demain: ensoleillé avec des passages nuageux. Min. près de moins 20. Max. près de moins 12.

**Laurentides, Trois-Rivières, Drummondville:** nuageux avec éclaircies et 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Dégelage en après-midi. Max. près de moins 12. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min. près de moins 20. Max. près de moins 12.

**Montréal:** nuageux avec 50 pour cent de probabilité de faible neige. Dégelage en après-midi. Max. près de moins 11. Demain: ciel variable. Min. près de moins 15. Max. près de moins 10.

**Ottawa, Hull:** nuageux avec 40 pour cent de probabilité de faible neige. Dégelage tard le matin. Max. près de moins 11. Demain: ciel variable. Min. près de moins 15. Max. près de moins 10.

**Cornwall:** nuageux avec 40 pour cent de probabilité de faible neige. Dégelage en après-midi. Max. près de moins 11. Demain: ciel variable. Min. près de moins 15. Max. près de moins 10.

**La Tuque, réserve faunique des Laurentides:** dégelage le matin. Max. près de moins 18. Demain: ensoleillé. Min. près de moins 25. Max. près de moins 15.

**Lac-Saint-Jean, Saguenay, Charlevoix:** ensoleillé avec passages nuageux. Max. de moins 16 à moins 19. Demain: ensoleillé. Min. près de moins 25. Max. près de moins 15.

### Vers le sud

Acapulco	23	31	Barbade	25	28
Bermudes	21	23	Brownsville	13	14
Daytona Beach	19	28	Honolulu	18	25
Kingston	24	32	Havana	—	29
Las Vegas	03	08	Los Angeles	12	11
Mexico	13	24	Miami Beach	23	28
Myrtle Beach	14	12	Nassau	21	28
Orlando	20	28	Palm Springs	09	16
Reno	-9	-07	San Juan	24	28
Tampa	20	27	Trinidad	25	30
West Palm Beach	19	28			

## INDEX

Arts:	B-3
Bandes dessinées:	D-10
Décès:	C-5
Économie:	C-1
Éditorial:	A-6
Horoscope:	D-10
Jeunesse:	D-11
Petites annonces:	C-3
Sports:	D-1
Vivre:	B-5

## La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:  
Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

<b>ADMINISTRATION</b> Jean-Guy Dubuc Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration
<b>RÉDACTION</b> Jacques Pronovost Rédacteur en chef Rock Bilodeau Chef d'édition adjoint	Pierre-Yvan Bégin Directeur de l'information Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles Stéphane Lavallée Chef de pupitre

<b>PUBLICITÉ</b> Gilles Boisjoly Directeur	Véronique Tremblay Directrice adjointe
--	---

<b>PRODUCTION</b> Alain Pelletier Directeur André Roberge Coordonnateur	Gaston Grenier Adjoint Frédéric Viens Adjoint Benoit Côté Chef presser
---	---

<b>COMPTABILITÉ</b> André Corriveau Comptable	Julienne Poulin Gérante du crédit
---	--------------------------------------

<b>TIRAGE</b> Pierre Dubois Directeur	André Cuesteau Adjoint au directeur
---	--

<b>GÉRANTS DE DISTRICT</b> Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nadeau	Claude Ouellet Gaston Pinard Jean-Charles Poulin Pierre Fournier Jocelyn Godbout
<b>EXPÉDITION</b> Michel Dayon Gérant	ÉDIFICE André Jacques Responsable

**Livraison à domicile:**  
— Camélets et camélets motorisés  
Prix de vente suggéré incluant  
T.P.S. payée par le camélet: \$3,43  
taxe de vente du Québec: \$3,71  
Coût à l'abonné: \$7,14

### ENVOI DE PUBLICATION:

Enregistrement No 1539  
Abonnement par le poste au Canada, sauf  
endroits desservis par camélet et camélets motorisés.  
**TERRITOIRE IMMÉDIAT:**  
1 an: \$155,00, TPS \$10,85, TVQ \$13,27 = \$179,12  
6 mois: \$81,00, TPS \$ 5,67, TVQ \$ 6,93 = \$ 93,60  
3 mois: \$42,00, TPS \$ 2,94, TVQ \$ 3,60 = \$ 48,54  
1 mois: \$22,00, TPS \$ 1,54, TVQ \$ 1,88 = \$ 25,42

**HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:**  
1 an: \$210,00, TPS \$14,70, TVQ \$17,98 = \$242,68  
6 mois: \$110,00, TPS \$ 7,90, TVQ \$ 9,54 = \$127,44  
3 mois: \$55,00, TPS \$ 4,05, TVQ \$ 4,92 = \$ 63,97  
1 mois: \$28,00, TPS \$ 2,10, TVQ \$ 2,58 = \$ 32,68

**AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS:**  
1 an: \$260,00, 6 mois: \$130,00, 3 mois: \$65,00, 1 mois: \$35,00  
La Tribune est socialement responsable, membre de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Les services de photos, fac-similes de la Presse canadienne et les services affilés sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

**Petites annonces**  
Pour mieux vous servir!

Appelez-nous à l'avance, c'est plus simple:

- Commandez votre annonce avant 16 h: elle sera publiée le lendemain.
- Commandez-la entre 16 h 30 et 19 h 30: elle sera publiée le surlendemain.

Notez que seules LES HEURES DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE SONT PROLONGÉES, nos bureaux demeureront toujours ouverts entre 8 h 30 et 16 h 30. Pour une petite annonce qui fait un grand effet!

Nous recevons vos appels du LUNDI au JEUDI de 8 h 30 À 19 h 30

VENDREDI, de 8 h 30 à 16 h 30

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30  
\*Avant 16 h 00 pour publication le lendemain (petites annonces seulement)  
Lignes téléphoniques ouvertes jusqu'à 19 h 30 (petites annonces pour le surlendemain)

564-0999

**LOTTO 6 / 49:**  
3 - 11 - 16 - 23  
- 24 - 26 (25)

**L'EXTRA**  
0 1 5 4 8 7

**RÉSULTATS**  
Loto-Québec  
Tirage du 93-01-13  
JEU DES CARTES  
POSITIONS: J V 2 10 5  
MACHINE À SOUS  
P O S I T I O N S  
G R A N D E R O U E  
08 41 08

**Banco**  
Tirage du 93-01-13  
3 5 6 11 18  
25 35 36 40 41  
42 48 49 50 56  
57 62 63 66 69  
Prochain tirage: 93-01-14  
T.V.A. le réseau des tirés

# Les préposés au stationnement assignés en cour?

Un juge se penche sur la formulation d'un billet pour infraction au stationnement de la Ville de Sherbrooke

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Le billet pour une infraction au stationnement peut-il remplacer en Cour municipale le témoignage du préposé de la Ville qui a constaté un accroc au règlement? L'avocat Patrick Fréchette a soutenu que non devant le juge Roland Lamoureux de la Cour municipale, à Sherbrooke, au nom d'une cliente de Fontainebleau qui conteste l'utilisation de ce constat.

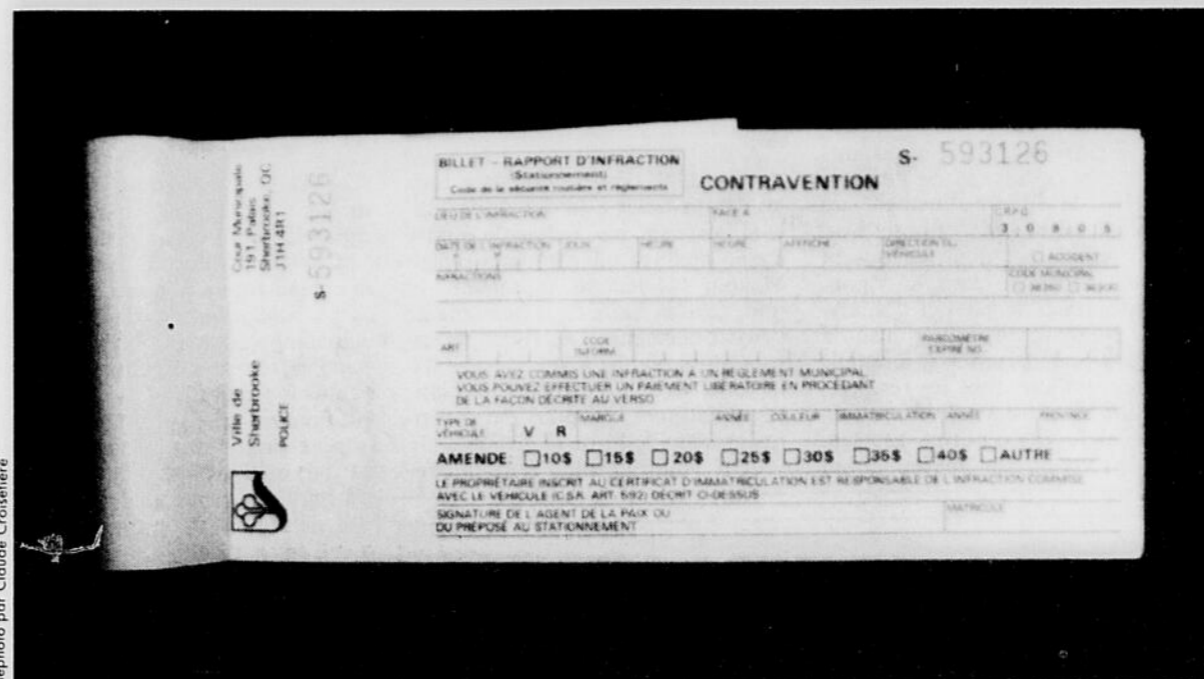
ment de circulation en 1992, mais que le nombre de condamnations pour des billets impayés atteint 1330.

L'enjeu ici, c'est plutôt le principe que la somme réclamée, puisque l'infraction n'est punissable que par une pénalité de 10 \$ et les frais.

Jusqu'ici, la Ville dépose en cour la copie du billet d'infraction pour valoir de preuve dans les causes de cette nature.

Si Me Fréchette obtient gain de cause dans cette véritable cause-type, la Ville pourrait être forcée d'assigner ses préposés devant le tribunal pour témoigner sur les infractions au stationnement plutôt que de déposer leur rapport et ce à moins qu'un changement à la loi ne soit apporté un jour.

**Constataion**  
Le billet collé dans le pare-brise de Mme Nancy Archambault, le 27 février 1992, à Sherbrooke, risque donc de faire un bon bout de chemin juridique.



Cette contravention de la Ville de Sherbrooke pourrait ne pas être admissible devant la cour en guise de preuve à la place du témoignage du préposé au stationnement.

Me Fréchette a noté qu'une disposition du code de procédure pénale du Québec exige, comme condition d'admissibilité en preuve de ce billet, la mention que le préposé signataire de l'infraction ait lui-même constaté les faits qui y sont mentionnés.

Il ne trouve pas cette attestation sur le billet en litige dans cette affaire contrairement à d'autres billets de la Ville, et à ceux de la SQ portant la mention «j'ai personnellement constaté les faits mentionnés».

Me Fréchette explique que l'exigence du code a pour objet de permettre l'introduction devant le tribunal d'une preuve par oui-dire, qui ne serait pas admissible autrement.

Il ne conteste pas ici la validité du billet de stationnement, mais son dépôt en cour dans sa version actuelle à la place du témoignage du préposé.

Cette affaire concerne la Ville de Sherbrooke mais pourrait intéresser aussi les autres municipalités qui utilisent un billet rédigé de façon semblable.

# Le mode de sélection du recteur est remis en question

Marco FORTIER Sherbrooke

Au moment même où l'Université de Sherbrooke cherche un successeur à Aldée Cabana, le mode de nomination du recteur est remis en question, notamment par le président du comité de mise en candidature lui-même, Normand Ratti.

de notre édition d'hier. «Une révision du mode électoral est dans l'air, avec la réforme des structures de l'Université», a simplement déclaré M. Ratti, joint à son bureau hier après-midi.

Il réagissait ainsi aux propos de l'éditeur de La Tribune, Jean-Guy Dubuc. Ce dernier faisait valoir en éditorial, samedi dernier, que l'actuel mode de nomination pouvait décourager des candidats de talent issus de l'extérieur de l'université. Peut-être même le meilleur aspirant

n'a-t-il pas postulé, par peur de perdre la face en cas d'échec, soulignait M. Dubuc.

Normand Ratti dit être convaincu que les huit candidatures au titre de recteur sont «au moins comparables à celles que l'on a vues dans le passé». Il réserve ses autres commentaires pour «plus tard».

**Un choix embêtant**  
Le mode d'élection peut être amélioré, croit aussi le recteur Aldée Cabana. «Ça peut être embê-

tant (d'entrer dans la course au rectorat) pour quelqu'un qui occupe un poste important dans le secteur privé», a dit M. Cabana lors d'un entretien téléphonique hier.

Ce dernier refuse toutefois de pointer directement les lacunes du système électoral. «Avant de dénigrer complètement le processus, il faut s'interroger plus en profondeur. On ne prend pas les meilleures décisions dans une atmosphère de surchauffe comme celle qui prévaut présentement.»

«Il est toujours délicat de postuler pour un poste autre que celui qu'on occupe», a ajouté celui qui est recteur depuis 1985.

Aldée Cabana sait de quoi il parle: il a perdu une élection au rectorat, en 1981, et en a gagné deux, en 1985 et 1989. Il était doyen de la Faculté des sciences appliquées lors de son échec en 81 et de sa victoire en 85.

«Ce n'est jamais drôle de perdre, mais ça me semble moins pire quand on est à l'interne», a admis

le recteur.

«Ça prend une certaine humilité» pour se soumettre au verdict électoral, reconnaît Aldée Cabana.

Les candidats qui finissent par postuler se retrouvent tous à égalité face au jugement de l'Assemblée universitaire, note par ailleurs le recteur, qui cédera son poste le 31 mai prochain.

# Canton d'Eaton se prépare à l'annexion d'une partie d'Ascot

Michel MORIN Ascot

La volonté de certains contribuables du secteur rural d'Ascot de quitter cette municipalité se précise peu à peu avec l'aval donné en cette matière par la municipalité du Canton d'Eaton.

Ces deux entités administratives devront alors se prononcer pour ou contre le projet.

**Plusieurs procédures**  
Et s'il faut se fier aux commentaires émis plus tôt cette semaine par le maire Robert Pouliot d'Ascot, il y a fort à parier que cette administration municipale refusera de cautionner cette démarche.

Dans ce cas, d'autres procédures sont prévues à la loi, des procédures qui nécessiteront des délais importants. Ainsi, les propriétaires d'Ascot désireux de joindre la municipalité du Canton d'Eaton devront signer une requête en ce sens, dans une proportion d'au moins 66 pour cent.

Le ministère des Affaires municipales pourrait alors décréter la tenue d'un scrutin référendaire. Si les résultats sont positifs, il reviendra au ministre Claude Ryan, actuel titulaire des Affaires municipales, d'apporter des modifications techniques à l'annexion. Dès lors pourrait s'ensuivre une négociation pour décider du partage de l'actif et du passif des parties impliquées.

Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, une deuxième démarche en annexion pourrait se mettre en branle. Elle impliquerait cette fois des contribuables d'Ascot qui résident dans un autre secteur. L'annexion se ferait alors du côté du Canton d'Hatley.

Le mécontentement des citoyens ruraux d'Ascot découle de l'adoption du dernier budget municipal qui se traduit par une augmentation allant jusqu'à 43 pour cent du taux de la taxe foncière.

Le fait que les citoyens ruraux aient à payer pour des services dont ils ne bénéficient pas, comme le service de transport en commun par exemple, ajoute à leur exaspération.

## Première tempête

Même si cette première tempête du présent hiver était attendu de tous les amateurs de plein air, elle laissera un goût amer à bien des automobilistes qui ont eu à affronter une chaussée très glissante ou qui ont été impliqués dans les quelques dizaines d'accidents, tous sans gravité, signalés par les corps policiers de la région. En fin de soirée hier, la tempête avait laissé quelques centimètres de neige sur Sherbrooke et les environs, comme en fait foi cette photo prise non loin du Palais de justice, près de l'intersection King-Belvédère. Cette neige est un baume sur les plaies des centres de ski qui connaissent un lent début de saison.



Accordant qu'un simple appui moral au projet, la municipalité du Canton d'Eaton a mandaté un arpenteur-géomètre afin de préparer un plan physique du territoire d'Ascot à annexer, comme le veut la procédure d'annexion selon la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Selon Jacques Hivert, secrétaire-trésorier du Canton d'Eaton, environ 200 résidences du secteur 1 de la municipalité d'Ascot, représenté par le conseiller Jean-Guy Landry, sont ainsi visées par cette procédure d'annexion.

Le territoire est beaucoup moins grand que celui qui avait été visé en 1986, lors de la première démarche de démembrement qu'a connue Ascot. La procédure n'en est qu'à ses débuts, mais on peut affirmer que le processus est bien enclenché», a expliqué M. Hivert.

Les frais qu'implique le recours à un arpenteur-géomètre pour mener à terme cette démarche d'annexion seront entièrement assumés par la municipalité du Canton d'Eaton, ce qui démontre l'intérêt de cette administration municipale dans ce dossier.

Une fois que la description technique du territoire visé par l'annexion aura été complétée, le conseil municipal du Canton d'Eaton devra adopter un règlement décrétant l'intérêt de procéder à une telle annexion. Le dossier sera par la suite soumis à la municipalité d'Ascot de même qu'à la MRC de Sherbrooke.

# Le comité du centre-ville a confiance en une relance

Sherbrooke

Malgré les embûches qui peuvent survenir en cours de route, il ne saurait être question de lancer la serviette quant au processus de revitalisation enclenché l'an dernier au centre-ville de Sherbrooke.

d'ardeur en matière de revitalisation de ce grand territoire qui est à l'origine du développement de Sherbrooke. «En ce qui me concerne en tout cas, il faut plus que jamais pousser en ce sens-là, continuer à développer un créneau particulier au centre-ville, penser en terme d'animation», dit-il, faisant référence au grand plan adopté l'an dernier. Il s'agit ici du projet d'investissement de 10 millions \$ en 10 ans et dont la réalisation a débuté l'an dernier par l'aménagement de terrasses et l'achat du théâtre Granada. «On est loin de mettre ça de côté. D'autres investissements sont envisagés», assure-t-il, faisant part de son optimisme quant à l'avenir.

Selon lui, le phénomène de fermeture de commerces et services n'est pas unique au centre-ville et, en raison de la récession, s'inscrit dans la foulée d'un principe de rationalisation.



Le président du conseil et chef de la direction de Dominion Textile, M. Charles H. Hantho, rendait visite hier aux employés de la Filature Domil pour souligner l'amélioration de la compagnie pour les accidents de travail. De gauche à droite, il pose ici avec Serge Lefebvre, coprésident syndical, Renald Leduc, directeur des installations de Sherbrooke, et Klaude Narcisse, coordonnatrice santé et sécurité.

# Filature Domil ne déplore aucun accident avec absence depuis un an

Un employé accidenté peut coûter jusqu'à 2,3 fois son salaire

Claude PLANTE Sherbrooke

Les 280 employés de la Filature Domil, à Sherbrooke, ont réussi à éviter depuis un an tout accident de travail.

Point n'est besoin de dire qu'il est excessivement fier des efforts de prévention des dernières années. Hier, les employés ont d'ailleurs reçu pour souligner l'occasion une plaque de la main du président du conseil et chef de la direction de Dominion Textile, M. Charles H. Hantho.

**Tout un redressement**  
Lorsque M. Leduc a pris les commandes en décembre 1990 des installations de Filature Domil de

Sherbrooke, les choses ne faisaient que commencer à s'améliorer. De 137 qu'il était en 1987, le nombre d'accidents avec perte de temps est passé à 101 l'année suivante et à 90 en 1989, pour un total de 3642 heures perdues pour les trois années.

Selon M. Leduc, il a fallu entreprendre des changements dans le fonctionnement de la production. Entre autres, on a amélioré les communications entre les départements de la compagnie, augmenté la propreté des installations et

instauré une politique plus adaptée en santé et sécurité au travail.

En 1990, le nombre d'accidents s'établissait à 40, en 1991 à 29, pour en arriver à aucun accident au début du mois de décembre 1992.

«Le premier objectif que nous nous étions fixés était la sensibilisation, explique-t-il. Nous voulions éviter les souffrances et les pertes de membre.»

Aujourd'hui, la compagnie suit certaines règles systématiquement pour prévenir les accidents. Parmi les mesures prises, notons des inspections, des enquêtes, la distribution de dépliants sur la prévention, etc.

Bien qu'il travaille depuis six mois aux installations de la Filature Domil à Sherbrooke, Yvon Blais oeuvre pour la compagnie depuis 12 ans. Selon lui, l'usine de Sherbrooke est l'une des plus compétitives en ce qui a trait à la prévention des accidents. «Les gens ici veulent être les premiers», analyse celui qui a travaillé pour d'autres divisions de Dominion Textile.

Après 28 ans à l'usine de la rue Pacifique de Sherbrooke, Gérard Therrien a connu une époque plus difficile pour les travailleurs. «J'ai été blessé au doigt et j'ai perdu un oeil», déclare-t-il, fier des changements apportés.

Pour Ghislaine Loubier, c'est en grande partie à cause que les employés sont maintenant «payés à l'heure et non à la pièce» que la situation a pu être améliorée.

Lors de la cérémonie d'hier, le président du conseil et chef de la direction de Dominion Textile, M. Charles H. Hantho, a pour sa part félicité le travail de toute l'équipe et souligné l'importance de la santé et sécurité pour la compagnie qu'il dirige.

# L'Association des riverains de Magog déplore la lenteur de Sherbrooke

Sherbrooke (FG)

L'Association des riverains et usagers de la rivière Magog (ARUM) a hâte de voir la Ville de Sherbrooke arrêter une position définitive en regard de sa requête pour une baisse du niveau de ce cours d'eau, au printemps.

«Le 7 décembre, on a écrit une lettre au maire (Paul Gervais) mais elle est demeurée sans réponse. C'est vrai qu'il y a eu la préparation du budget puis les vacances des Fêtes mais on aimerait bien savoir le plus tôt possible ce qu'il en

sera», a fait valoir la présidente de l'ARUM, Raymonde Noël.

On se rappellera que l'an dernier, à l'issue d'une saga politico-émotive entre tenants et opposants de la baisse du niveau de l'eau, le ministre de l'Environnement du Québec disait ne pas s'opposer à un projet semblable, mais en autant que cela s'inscrive dans un rigoureux processus de suivi et d'analyses. Il pourrait en coûter jusqu'à 70 000 \$ pour la tenue d'une telle expérience-pilote dont les résultats serviraient en outre à valider ou non la demande de d'autres associations de riverains du Québec, quant

à la baisse de niveau d'un cours d'eau. Pour sa part, la Ville de Sherbrooke n'aurait dégagé qu'un montant de 30 000 \$ à cet effet.

À tout événement, la présidente de l'ARUM désire connaître tous les détails reliés à sa demande: celle-ci porte sur une baisse de quatre à cinq pieds du niveau de la rivière Magog, idéalement le samedi 12 juin, dans le cadre de la Semaine de l'environnement. Les riverains seront alors invités à amasser les déchets et surtout à arracher les plantes aquatiques qui poussent à profusion dans le lit de la rivière.

«On voudrait plus particulière-

ment déterminer le rôle qu'on peut jouer. Nous comptons nous prévaloir d'un programme d'assistance du gouvernement fédéral dans le cadre de cette opération, afin de sensibiliser les riverains et d'obtenir leur plus grande participation possible. Mais pour cela, il nous faut savoir au plus tôt ce que la Ville entend faire», a aussi commenté Mme Noël dont la requête a été acheminée au maire Paul Gervais par l'entremise du conseiller Jean-François Rouleau.

Le maire ne peut quant à lui répondre pour l'instant aux interrogations de l'ARUM. Il a cependant fourni l'assurance que «d'ici très peu de temps», le dossier sera ramené en surface.

# Chômage: hausse du nombre de fraudes

Sherbrooke (JN)

Près de 4500 prestataires d'assurance-chômage, dans les seules régions de Sherbrooke et de Magog, ont empoché pour plus de 2 millions \$ en trop payés, au cours de l'année 1992.

Voilà les chiffres rendus publics, hier, par la Commission d'assurance-chômage du Centre d'emploi et d'immigration Canada qui révèle avoir mené, en 1992, 16 186 enquêtes.

Dans la majorité des cas de trop payés, les enquêtes ont mis à jour des gains non déclarés ainsi que des relevés d'emploi non légitimes, soutient la Commission d'assuran-

ce-chômage dans un communiqué émis hier.

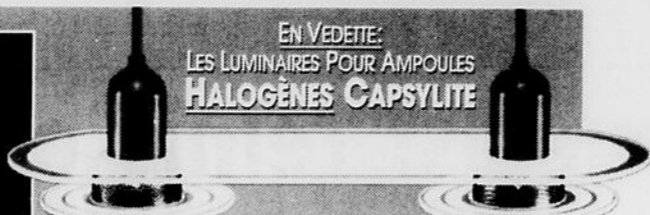
Il s'agit d'une augmentation de 23 pour cent sur l'ensemble des trop payés, par rapport à l'année 1991.

Durant cette même période, en 1992, Emploi et Immigration Canada a imposé des amendes à 1349 prestataires, pour un montant total de 818 915 \$. C'est 40 pour cent de plus que le total des amendes imposées en 1991.

Cette hausse s'explique par les nouvelles politiques d'emploi et immigration Canada, qui lui permettent d'imposer des pénalités atteignant le triple des prestations hebdomadaires.

## SOLDE ANNUEL

10%, 20%, 30%, 40% ET JUSQU'À  
**50% DE RABAIS**  
SUR TOUTE LA MARCHANDISE À PRIX RÉGULIER EN MAGASIN



EN VENTE: LES LUMINIÈRES POUR AMPOULES HALOGÈNES CAPSYLITE

Suspension à 2 lumières pour ampoules halogènes capsylite. Fini blanc ou noir. Rég. 79,95\$ **63\$**

Luminaire encastré au fini blanc ou noir. Rég. 19,95\$ **15\$** CONTRASTE

PAYEZ EN ARGENT COMPTANT ET EMPORTEZ **5% DE RABAIS ADDITIONNEL**

Suspension à 1 lumière. Blanc ou noir. Rég. 29,95\$ **23\$**

Suspension à 1 lumière. Blanc ou noir. Rég. 54,95\$ **43\$**

Murale au fini blanc ou noir. Rég. 42,95\$ **32\$**

AMPOULE HALOGÈNE CAPSYLITE avec base Edison. Choix d'intensités. Rég. 12,95\$ **8,90\$**

**boiteau luminaire**

2324, rue King ouest, Sherbrooke 566-2616

## AU PALAIS DE JUSTICE

Sherbrooke

Un homme de 54 ans a été acquitté, hier, d'une accusation de bris de probation à cause de l'incapacité de remettre 550 \$ à sa victime, en marge d'un délit qui avait chambardé sa vie.

Me Claude Leblond avait étalé devant le juge Gérard Desmarais de la Cour du Québec, à Sherbrooke, les difficultés que son client a éprouvées à la suite de cette affaire. Le prévenu occupait un poste d'agent de sécurité dans une maison d'enseignement jusqu'au moment où il a été surpris par la télé en circuit fermé à fouiller dans une petite caisse.

Congédié sur le champ, il a par la

suite été trouvé coupable de vol, condamné à une amende de 200 \$ et obligé de rembourser sa victime. Cet individu n'a pu trouver d'autre boulot à cause de son âge, a encouru une pénalité de trois mois avant d'être admissible aux prestations d'assurance-chômage et n'était pas éligible à l'assistance sociale.

Me Leblond a expliqué que son client avait réussi à emprunter 1200 \$ pour subsister pendant cette période, mais que son budget ne lui laissait que 30 \$ par semaine pour manger.

L'accusé a depuis payé son amende et remboursé son emprunt, mais il doit se contenter de 545 \$ par mois pour boucler les deux bouts.

Me Leblond avait plaidé que son client n'a donc pas omis «volontairement» d'indemniser sa victime pendant le délai d'un an qu'il avait obtenu pour ce faire.

### Une probation

Le juge Michel Côté, de la Cour du Québec, a accordé une probation à un homme de 42 ans qui avait fait du boucan dans un bar de Rouyn-Noranda, serré le collet du policier intervenant et déchiré son matelas à la gendarmerie.

Me Jean Couture avait réclamé l'indulgence du tribunal parce que son client, qui a depuis démenagé ici, bénéficiait d'une libération conditionnelle.

Il a plaidé que la détention serait un tribut trop lourd pour l'accusé qui a changé de milieu, n'a pas fait de rechute de boisson et attend un emploi grâce à un programme gouvernemental.

### Procès en juin

Le procès de Richard et Réjean Desrosiers, sur une accusation de recel de neuf appareils muraux de chauffage dans le cas du premier individu, et de 17 dans celui du second, a été fixé aux 4 et 10 juin. Ils avaient subi leur enquête préliminaire devant le juge Gérard Desmarais, de la Cour du Québec. Cette procédure contre Richard, 38 ans, et Réjean, 44 ans, du canton de Compton, s'était étalée sur deux jours.

D'autre part, Réjean Desrosiers a été libéré d'un autre chef de recel de 6000 briques et de 48 sacs de ciment.

Le défenseur Michel Dussault a indiqué qu'il présenterait une requête en certiorari dans le but d'obtenir la cassation de la citation à procès de Réjean.

### MISE AU POINT

Dans la circulaire Sears «Réclame pour la maison» insérée dans La Tribune du 14 janvier 1993, veuillez noter qu'à la page 19 le prix rég. Sears du nécessaire no 27896 (article G) pour scie radiale 10 po doit se lire 749,99\$ et le prix de vente 679,99\$; le prix de vente de la dégauchisseuse no 28518 (article K) n'est pas 199,99\$ mais bien 329,99\$; le prix de vente de la scie sauteuse 13 po no 28671 (non illus.) n'est pas 99,99\$ mais bien 129,99\$.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

**SEARS** 50037

**motor Thibault**  
**SUZUKI 1993**  
Fêtez les merveilles

**VS1400 INTRUDER**  
10, rue Versailles SHERBROOKE 569-1155

# VENTE ANNUELLE

## CHAUSSURES POUR DAMES

Des marques telles que Thomace Wallace, Naturalizer, Lavallée, Prévata, Faber et autres.

**29<sup>95</sup>\$ 39<sup>95</sup>\$ 49<sup>95</sup>\$**

## CHAUSSURES POUR HOMMES

Des marques telles que Florsheim, De Laca, Jean-Pier Clementé, Levi's et autres.

**49<sup>95</sup>\$**

## CHAUSSURES POUR ENFANTS

Des marques telles que Bonnie Stuart, Right Step, Wildcats.

**14<sup>95</sup>\$**

## BOTTES pour dames, hommes et enfants

jusqu'à **55% DE RABAIS**

## JUSQU'À

**75%**

## DE RABAIS

**+**

## AUCUNE TAXE

(jusqu'au **23 janvier 1993**)

**CARON**

CHAUSSURES et ACCESSOIRES

109, rue King Ouest, coin King-Wellington, Sherbrooke, 346-6565

RENDEZ-VOUS AU **SALON DU MARIAGE** et de la maison

**DIMANCHE 17 JANVIER**  
CENTRE DES CONGRÈS HÔTEL DELTA

**DÉCOUVREZ LA COLLECTION 93**  
AVEC LES DÉFILÉS DE MODE

**FRANCE B. PRONUPTIA**  
POUR LES MARIÉS ET LEURS INVITÉS

**ORGANISEZ**  
LA PLANIFICATION DE VOTRE MARIAGE GRÂCE AUX NOMBREUX EXPOSANTS

**GAGNEZ**  
UN VOYAGE POUR DEUX AU PORTUGAL ET PARTICIPEZ AU TIRAGE DE **5000\$** DE PRIX DE PRÉSENCE

HEURES D'OUVERTURE  
10H À 19H  
HEURES DES DÉFILÉS  
13H, 14H30, 16H

PRIX D'ENTRÉE  
5\$ TAXES INCLUSES  
RENSEIGNEMENTS  
820 8300

**LA PRESTIGIEUSE COLLECTION 93 FRANCE B. PRONUPTIA SERA PRÉSENTÉE EN EXCLUSIVITÉ DANS CE SALON.**

# Décision imminente sur l'ensablement des plages à Magog

Gilles DALLAIRE

Magog

À moins d'un contretemps de toute dernière heure, le sort du projet d'ensablement des trois plages

du parc littoral Memphrémagog caressé par la Ville de Magog sera tranché au cours de la séance que le conseil des ministres tiendra mercredi prochain.

«Le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a pris connaissance de l'opinion des experts de son ministère sur les recommandations de la commission d'enquête que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

a chargée d'évaluer l'impact de la réalisation du projet et il a fait part de ses propres recommandations au comité ministériel permanent du développement régional et de l'environnement. Ce comité qui joue un rôle de trait d'union entre un certain nombre de ministères, dont le ministère de l'Environnement, et le conseil des ministres analysera les recommandations de M. Paradis lundi prochain et fera connaître son avis à temps pour que le conseil des ministres puisse prendre une décision au cours de la séance qu'il tiendra deux jours plus tard», a révélé hier Mme Lynn Blouin, attachée politique du député d'Orford, M. Robert Benoit.

Selon elle, le conseil des ministres prend traditionnellement le mercredi des décisions sur les projets que ce comité a étudiés le lundi et il ne semble pas qu'il ait, dans ce cas précis, de raison majeure de déroger à cette tradition.

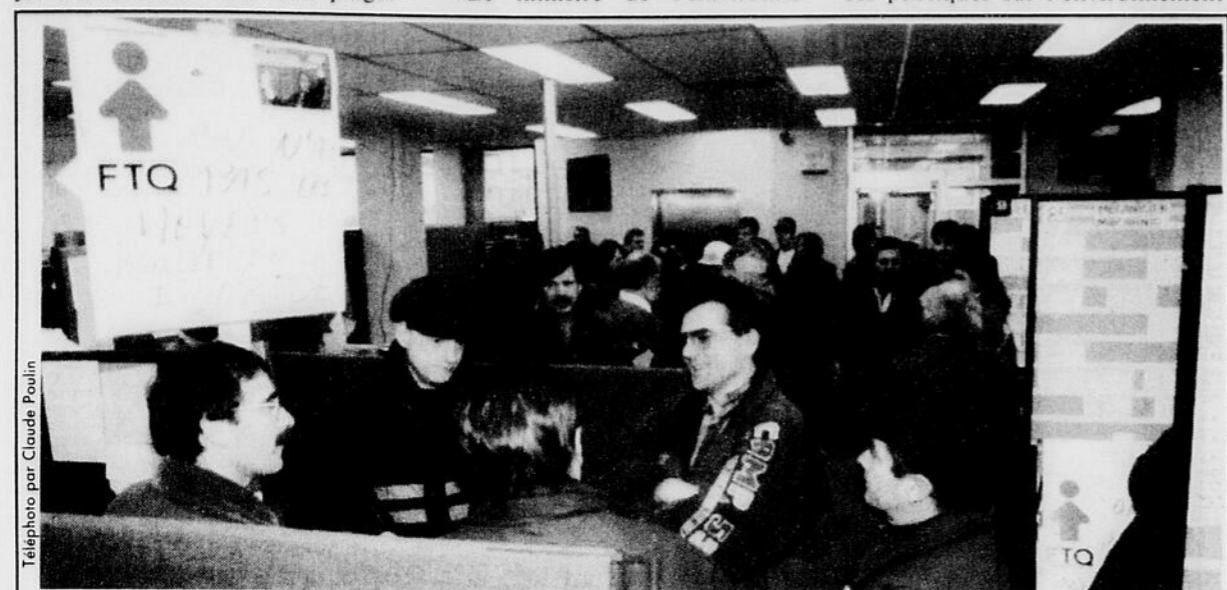
### Très attendue

La décision du conseil des ministres est attendue avec impatience autant par la Ville de Magog et les organismes travaillant à la mise en valeur du potentiel de la station touristique Magog-Orford d'une part que par les organismes travaillant à la protection de l'environnement d'autre part. Pour des motifs

contraires: la Ville de Magog et ce qui vit du tourisme affirme que des plages sablonneuses attireront dans la station touristique beaucoup plus de visiteurs qu'elle n'en reçoit et que la qualité de l'eau du lac ne souffrira pas de l'ensablement; les organismes voués à la protection de l'environnement soutiennent que le déversement de plus de 20 000 mètres cubes de sable dans le lac et sur son rivage entraînera une détérioration de la qualité de l'eau et nuira à la faune et à la flore du plus vaste plan d'eau de l'Estrie.

Chaque camp a pu faire valoir son point de vue et tenter d'affaiblir le point de vue adverse lors des audiences que la commission d'enquête présidée par Mme Claudette Journault a tenue pendant deux semaines au printemps dernier à Magog. À l'issue de ces audiences, la commission a, dans le rapport qu'elle a remis à M. Paradis, recommandé que seule la partie sèche d'une des plages soit ensablée.

La Ville de Magog a par la suite demandé vainement que l'ensablement expérimental de la partie immergée d'une plage soit autorisé.



### Manifestation des chômeurs

Une centaine de chômeurs membres de la FTQ, dont un groupe important provenant du secteur de la construction, ont occupé pendant quelques heures hier le bureau du Centre d'emploi du Canada sur la rue Olivier, à Sherbrooke, pour protester contre les coupures que projette le gouvernement canadien dans les prestations d'assurance-chômage.

# Drummondville serre la vis pour les bars de danseuses nues

Gérald PRINCE

Drummondville

La Ville de Drummondville vient de limiter par un vote majoritaire de 4 contre 2 au conseil, la future implantation des nouveaux bars de danseuses nues à un secteur restreint du parc industriel, faisant face sur le boulevard Lemire.

«Ca ne tient pas debout: c'est une façon déguisée de tenter de refuser de tels bars», lance le conseiller Denis Savoie, qui s'est objecté à ce règlement municipal.

«Il ne faut pas jouer à l'autruche: la Cour Supérieure a déclaré que l'approbation de ces bars, relève du gouvernement fédéral, non des municipalités», ajoute M. Savoie, qui ne comprend pas pourquoi la Ville cherche tant à s'acharner contre les promoteurs de tels bars.

L'an dernier, rappelle-t-il, la Ville a perdu sa cause en Cour Supérieure et ça lui a coûté des frais considérables. En limitant l'exercice de cette activité, la Ville risque encore d'être poursuivie avec succès en justice, ce qui lui occasionnera encore d'autres frais importants. Pour lui, les bars, qui sont bien tenus et qui s'implantent dans la ville, n'ont pas raison d'être harcelés par les autorités municipales, d'autant plus que le territoire qui leur est autorisé, est pratiquement incompatible avec de tels commerces: il s'agit d'une bande de terrain,

présentement voisine de la vitrine industrielle de prestige et du développement domiciliaire L'Érablière, près de l'autoroute 20 et du boulevard Lemire.

Pour M. Robert Lafrenière, qui s'oppose aussi au projet, c'est une question de principe: de tels bars sont, à son avis, dégradants pour la femme et donne lieu parfois à des activités illicites, comme la vente et la consommation de drogues, la prostitution, etc. Il souhaite que les voisins du secteur concerné fassent valoir leurs droits et s'opposent à ce règlement en s'enregistrant à l'hôtel de ville contre ce règlement, lorsque le moment sera venu pour ce faire. «Les citoyens du secteur sont maîtres de la situation: à eux de jouer maintenant», conclut-il.

En 1989, la Ville adoptait, dans son règlement du bon ordre, une interdiction d'opérer des bars de danseuses et même d'y assister comme spectateur. À la suite d'une descente au Bar l'Obsession en novembre 1990, une cliente a porté sa cause en Cour Supérieure et a eu gain de cause en septembre 1992. La cause, pendante devant la Cour d'appel du Québec, n'a pas encore été entendue.

En adoptant son nouveau règlement 2196, la Ville espère pouvoir limiter l'exercice de ce commerce à un secteur seulement (spot-zoning) pour se protéger au cas où elle serait déboutée en Cour d'Appel du Québec, a confié la mairesse Francine Ruest-Jutras.

### Atlanta 1996, on s'en vient!

Futurs participants aux Jeux olympiques d'Atlanta de 1996, les Marquis, Viger, Martin, Quessy et Boly pourront désormais se déplacer plus facilement, que ce soit pour les entraînements ou les compétitions, grâce à la générosité de Mont Orford Auto d'Omerville et Volkswagen Canada qui ont mis à leur disposition, pour les deux prochaines années, un véhicule Euro Van GL 1993.

Sur la photo, on reconnaît le directeur des ventes chez Mont Orford Auto, Martin Bélanger, les athlètes Jacques Martin, Carl Marquis, Jean Thomas Boly, le directeur du district pour Volkswagen Canada Luc Bellefleur et l'agent d'affaires des athlètes, Daniel Bergeron.

AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC

## \*\*\* AVIS PUBLIC \*\*\*

### Spécial cette semaine CHRONOS 1993

à partir de **14 995 \$\*\*\***

de **14 995 \$\*\*\***

La berline de l'année 1993

Un seul endroit

# MAGOG MAZDA

209, boul. Bourque Omerville

868-1101

\* T.T.P. en sus, la photo peut différer.

AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC

# PROGRAMMATION HIVER 1993

### 3-6 ANS

**ATELIERS**  
Club des tout-petits 3-5 ans  
Rondes, chansons, comptines 3-4 ans  
Samedi d'bouger 3-4 ans / 5-6 ans  
Quilles 5-6 ans

**ANIMATION**  
Jardin d'enfants 3-5 ans  
Halte-garderie 3-5 ans  
Parents-bambins 0-3 ans

### 6-11 ANS

**ATELIERS**  
Rapp, danse funky 6-8 ans / 9-11 ans  
Escrime 7-12 ans  
Gymnastique 7-8 ans / 9-11 ans  
Quilles 6-11 ans  
Karaté 7-11 ans  
Dessin / peinture 8-11 ans

**ANIMATION**  
Anglais animé 6-8 ans / 9-11 ans  
Disco animée 8-12 ans  
Nouveaux Rendez-vous jeunesse 6-11 ans  
Congés scolaires et semaine de relâche 6-11 ans

**ACTIVITÉS FAMILIALES**  
Badminton  
Table de soccer, mississippi, ping-pong  
Jouons en famille

### ADULTES

**ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**  
Animation d'activités physiques  
Workout  
Muscles fermes (femmes)  
Ballon-volant  
Conditionnement aquatique (femmes)  
Badminton

**ALIMENTATION**  
Cuisine naturelle  
Cuisine simplifiée  
Cuisine asiatique  
Alimentation vivante et germination  
Alimentation saine et naturelle du nourrisson  
Cuisiner avec les algues

**ARTS**  
Dessin I-II  
Aquarelle  
Peinture à l'huile  
Peinture acrylique  
Guitare I-II

**MOUVEMENT / EXPRESSION**  
Danse sociale  
Danse de ligne  
Baladi

**DÉCORATION**  
Décoration intérieure  
Décoration de gâteaux  
Fabrication de chocolat  
Art floral  
Aménagement paysager

**ARTS DE LA SANTÉ**  
Relaxation  
Relaxation / méditation  
Yoga  
Tai chi  
Introduction au massage  
Découverte de soi  
Approche de soi par l'expression créative  
Interprétation des rêves  
Réflexologie  
Reiki (atelier-conférence)

**ANIMATION**  
Bridge intermédiaire  
Espagnol II  
Les amis du scrabble  
T-shirt et graffiti  
Secourisme d'urgence  
Massage cardiaque (RCR)

## Une appartenance qui fait grandir

### 12-17 ANS

**ATELIERS**  
Je sais garder les enfants 10-15 ans  
Maquillage / coiffure 12-17 ans  
Billard 12-17 ans  
Ballet-jazz 12-17 ans  
T-shirt et graffiti 12-17 ans  
Guitare 12-17 ans

**ANIMATION**  
Local adolescent 12-17 ans

**INSCRIPTION**  
Dès maintenant de 8 h 30 à 17 h

**INFORMATION**  
569-3616

**Centre communautaire de loisir Sherbrooke inc.**  
1010, rue Fairmount, Sherbrooke (Québec) J1H 3N3  
Téléphone: (819) 569-3616

## LE CACHE POT VOUS INVITE

**VENTE 3 JOURS** JEUDI, VENDREDI, SAMEDI  
14-15-16 janvier

# 25% à 75%

de rabais

(sur articles sélectionnés)  
**Articles cadeaux**  
**Accessoires de salle de bains**  
**Literie**  
**Accessoires de table, etc.**

Déménagé à deux portes plus loin

**LE CACHE POT**

Information: 564-2965

POUR LE MEILLEUR CHOIX!

Centre Commercial Les Tourelles 3025 rue King ouest, Sherbrooke

# Éditorial

## La guerre des prix dans l'alimentation

Roch BILODEAU

La semaine dernière, Métro-Richelieu lançait la première offensive: une réduction de 15 à 40 pour cent sur plus de 3000 produits. Ces derniers jours, Provigo annonçait à son tour que les prix de 10 000 produits seraient sabrés de 10 à 40 pour cent. Et l'autre grosse chaîne, IGA, devra vraisemblablement se résoudre à réviser elle aussi sa politique de vente. Ce qui signifie que le marché québécois de l'alimentation se dirige vers une guerre des prix, peut-être même une «révolution des prix» pour reprendre le slogan de Provigo.

Aucun consommateur ne s'en plaindra, évidemment; surtout pas après une récession dont l'un des effets les plus tangibles fut de gruger le pouvoir d'achat. N'empêche, les rabais annoncés sont si importants que plusieurs auront l'impression de s'être fait rouler dans le passé. Et ce, d'autant plus à la lumière de l'explication fournie par Provigo: «On vendait trop cher».

Quoique trop simpliste, cette explication est assez près de la réalité. Pourquoi? Parce que nos trois grands de l'alimentation se partagent un marché captif, et qu'ils ne ressentent pas le besoin d'innover ou de déployer des efforts particuliers pour attirer les consommateurs; ainsi, la pression sur les prix était quasi inexistante.

Enfin, c'était la situation jusqu'ici. C'est-à-dire jusqu'à l'apparition de Club Price dont la formule plaît à bien du monde chez nous. Et aussi, jusqu'à ce qu'il soit question qu'un géant américain ou ontarien s'installe au Québec, suite aux difficultés de Provigo. Bref, nos grandes chaînes commencent probablement à sentir la soupe chaude; la concurrence leur fait peur, et chacune d'elles tente de s'ajuster pour s'assurer une part d'un marché qui est plus disputé qu'auparavant.

Ce qui implique un effort de rationalisation, bien entendu: un responsable de Provigo avoue que la compagnie avait une structure beaucoup trop lourde et qu'elle a dû se restructurer en 1992. Ce qui implique aussi plus d'audace et d'imagination dans la planification: la réduction des prix chez Provigo est en bonne partie attribuable à des contrats à long terme et plus avantageux avec les grands fournisseurs. Mais c'est uniquement de cette manière, c'est-à-dire en se remuant un peu, qu'on peut parvenir à offrir le meilleur rapport qualité/prix aux consommateurs.

Et il était temps que les choses bougent de ce côté. Il suffit en effet d'entrer dans un marché américain ou ontarien pour constater à quel point les Québécois sont peuchoyés, que ce soit pour les prix ou le choix. Ici, il faut bien avouer que la médiocrité règne, et que d'une succursale à l'autre, tout se ressemble. Alors, oui, c'est vrai qu'on nous vendait trop cher ce qu'on nous offrait; et c'est peut-être parce que les consommateurs québécois sont trop peu exigeants.

Bien sûr, la guerre des prix ne s'accompagnera pas forcément d'une meilleure qualité et d'un plus vaste choix, pas immédiatement en tout cas. Mais c'est au moins un indice que nos grandes chaînes d'alimentation ne prennent plus leur clientèle comme acquise et qu'elles vont donc s'efforcer de toujours mieux la servir. Ce qui était loin d'être évident jusqu'à maintenant.

### ANALYSE / Le bilan de Bush

#### Il a évité d'agir «de façon stupide»

-1-

Comme épithète à la présidence de George Bush, on pourrait écrire: «Il a évité d'agir de façon stupide».

C'est ainsi que Bush lui-même et beaucoup d'analystes de sa présidence considèrent le rôle qu'il a joué dans les grands événements qui ont marqué la scène mondiale au cours des dernières années.

Alors que le Mur de Berlin s'effaçait et que l'Europe de l'Est se libérait dans la foulée de l'écroulement de l'Union soviétique, le président républicain des États-Unis affirmait que la meilleure chose qu'il pouvait faire était d'«éviter d'agir de façon stupide».

Ou encore, avait-il ajouté à la blague, «ne rien faire, mais le faire bien».

C'est par ces boutades que l'on peut mesurer toute l'habileté de Bush, affirmant certains. Elles démontrent qu'il savait quand se retirer, quand faire intervenir des intermédiaires et quand s'arrêter devant un adversaire jeté au tapis.

#### Victoire du Golfe

Ce n'est qu'au cours de la dernière campagne aux présidentielles qu'il s'est adjugé une part de responsabilité dans la victoire remportée dans le Golfe. A ce moment, toutefois, il était trop tard et les électeurs américains n'y croyaient plus ou s'en foutaient.

Le passage de Bush demeurera dans les mémoires. Peut-être pas ses réalisations.

«Peut-être que, dans quelques années, nous interpréterons différemment la présidence de Bush et y verrons-nous beaucoup de réalisations positives», affirme Colin Campbell, professeur de l'Université de Georgetown qui a écrit de nombreux articles et un ouvrage documenté sur le président républicain.

«Peut-être bien, également, jugerons-nous qu'il fut tout simple-

ment un aimable président manquant d'ambition.»

La majorité des analystes estime que le président Bush n'aura pas marqué son époque et que son règne aura été sans conséquence sur l'avenir de son pays, ce qui explique d'une certaine façon sa défaite face au démocrate Bill Clinton.

«Il a travaillé de façon compétente, sans faire de vagues, sans faire grande impression», affirme Kenneth Adelman, ex-négociateur international sous l'administration de Ronald Reagan.

#### Dire plus que faire

«Il a plus dit que fait, selon beaucoup.»

Malgré tout, Bush aura terminé son mandat en paraphant un traité de première importance obligeant les États-Unis et la Russie à réduire leurs arsenaux nucléaires des trois quarts.

Deux autres réalisations de son administration auront par ailleurs un impact direct sur le Canada.

Abandonnant la politique anti-réglementation de l'administration Reagan, il a fait voter le «Clean Air Act» (loi antipollution), une des législations environnementales les plus sévères du monde industrialisé.

Malgré son hostilité face à l'«extrémisme écologique», hostilité qu'il a manifestée durant le virage à droite qu'il a emprunté durant la campagne aux présidentielles, Bush n'a pas réellement dénoncé le Clean Air Act non plus que son corollaire, l'Accord sur les pluies acides passé avec le Canada.

Bush a également donné un nouvel élan à la politique de libéralisation commerciale prônée par le régime Reagan en faisant adhérer le Mexique à l'Accord de libre-échange canado-américain et en jetant les bases d'un futur accord commercial englobant les Amériques.

La décision de Bush de monter une opération militaire humanitaire en Somalie a reçu l'appui de la majorité, autant à domicile que dans le monde, mais demeure à expliquer. En réalité, Bush laisse à son successeur le soin de définir avec précision cette nouvelle doctrine que constitue l'intervention humanitaire à l'étranger.

Sur le plan national, note Paul Quirk, spécialiste des sciences politiques de l'Université de l'Illinois, Bush a assumé la présidence au moment où la lutte au dirigisme gouvernemental de l'ère Reagan s'épuisait.

Les Américains ne voulaient plus de coupures dans les services. Malgré tout, ils demeurent prudents face à tout activisme apparent, surtout des interventions que le Trésor, croulant sous les déficits, pouvaient difficilement financer.

«L'époque était propice à l'immobilisme», soutient Quirk.

#### Insatisfaction générale

La droite s'est toutefois sentie trahie par Bush tandis que la gauche n'était pas satisfaite.

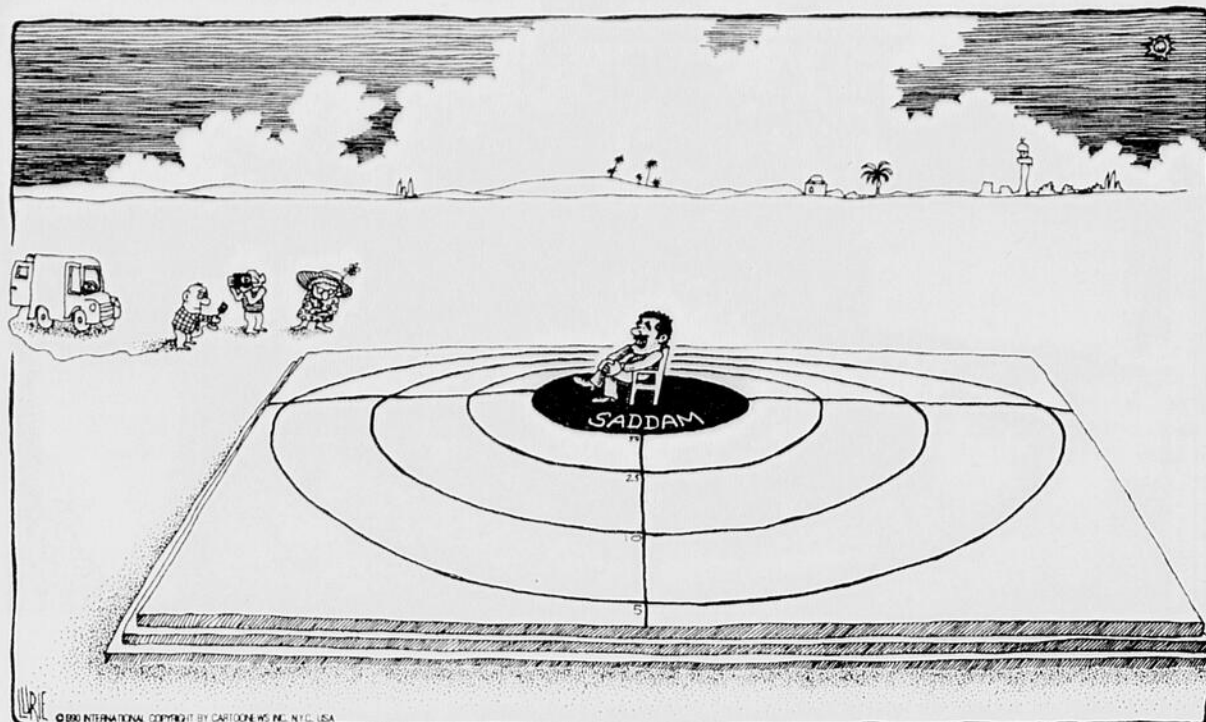
Surtout que la population a été frappée de plein fouet lorsqu'elle a appris que Bush trahissait sa promesse de ne pas augmenter les taxes. Puis les USA furent frappés par la récession.

Dans les deux cas, la réplique de Bush fut symptomatique de son règne: il ne fit rien de «stupide».

L'an dernier, le nombre des Américains considérés comme démunis a grimpé de deux millions à 35,7 millions, soit plus que durant toute autre année depuis 1964.

«George Bush est un homme bien», affirme Marion Howard, directrice d'un organisme qui œuvre pour la revitalisation d'une banlieue noire de Washington. «S'il avait respecté son propre ordre du jour plutôt que celui de Reagan, il serait le président-élu, aujourd'hui.»

(source: Presse Canadienne)



«J'ai toujours voulu être le centre d'attraction.»

### TRIBUNE LIBRE

#### L'indiscipline des enfants

M. Jacques Pronovost  
Rédacteur en chef

La Tribune publiait des articles et vos lectures qui avaient comme thème l'impolitesse des élèves et les problèmes de discipline dans des maisons d'enseignement élémentaires, secondaires et collégiales à Montréal et ailleurs.

A n'en pas douter, ces problématiques engendrent des interrogations dans l'esprit des professeurs, directeurs d'écoles et autres intervenants du milieu de l'éducation.

À mon humble avis, ces problèmes découlent d'un manque d'éducation, d'une trop grande permissivité de certains parents et de leur désintérêt pour l'éducation tant familiale que scolaire de leurs enfants. Ils laissent aux institutions d'enseignement ces responsabilités refusant d'assumer entièrement leur rôle de parent. Ils ont abdiqué et baissé les bras.

Malheureusement, combien d'enseignants ont la formation aca-

démique mais n'ont pas véritablement la vocation. De plus, des professeurs n'aiment plus l'enseignement et restent en place pour le salaire, la permanence et autres avantages sociaux. Leur travail pour eux est devenu routinier et banal. Ils n'ont plus le feu sacré, leur enseignement n'est plus de qualité et c'est l'élève qui en est victime. Ils ne pensent plus au bien de l'étudiant.

De toute évidence, les écoles privées avec moins d'étudiants valorisent davantage ces derniers, leur offrent un meilleur suivi académique et leur portent une plus grande attention. Particulièrement dans les institutions de tradition religieuse.

Triste réalité mais véridique, des classes ont des élèves qui présentent des troubles d'apprentissage, des problèmes de comportement et de caractère découlant de problèmes familiaux et sociaux. Des profes-

seurs de ces classes n'ont pas les connaissances nécessaires pour leur dispenser un enseignement adéquat et de qualité. Exception faite, des spécialistes comme: les éducateurs spécialisés, psychologues, psycho-éducateurs, orthopédagogues et autres intervenants du milieu de l'enseignement.

En définitive, l'école est le reflet de la société avec ses maux et bienfaits. Reste que le problème de discipline et d'impolitesse dans les écoles est loin d'être résolu. Parents, enseignants, directeurs d'écoles et autres responsables de l'éducation doivent faire un examen de conscience et offrir aux élèves une enseignement de qualité, un milieu de vie sain et agréable qui leur permette de s'épanouir, de prendre leurs responsabilités en respectant l'autorité professorale et familiale!...

Yves Préfontaine  
Sherbrooke

#### Des gens simples mais vrais

L'article de M. Michel Roy à mon intention, dans La Tribune de 11 décembre m'a profondément touché. Je m'excuse si j'ai éveillé des souvenirs pénibles pour vous, M. Roy. Dans ma lettre du 25 septembre, j'étais sincère dans mes affirmations et lorsque je disais, «la fausseté des réactions de bien des gens, c'est une expression qui ne s'appliquait pas à «tous les gens»...

Notre cri du coeur contre les fausses méthodes employées est également sincère, et la sincérité, c'est ce qui compte. C'est pourquoi vous combattez encore pour vivre.

Le monde n'a pas changé mais les faussetés employées et véhiculées ont seulement pris des formes différentes. Ce penser lorsque le gouvernement nous annonce que le coût de la vie a augmenté de 1,8% en 1992 alors que nos impôts et nos taxes directes et indirectes augmentent à chaque mois et que cela n'est pas inclus dans le calcul du coût de la vie? C'est une information tellement stupide que l'on s'empresse de passer à autre chose; ou encore, ce penser d'une déclaration dans laquelle on se couvre de gloire parce que c'est à l'intérieur d'un temple catholique qu'a pris place une manifestation de fraternité pour les sidéens? (La Tribune, 10 déc.). Si cette manifestation avait eu lieu ailleurs, est-ce que la recherche d'une aspiration plus élevée aurait eu une valeur différente?

Vous vous souvenez que j'avais aussi dit dans ma lettre, «chacun a vécu ses expériences et doit les utiliser pour l'aider dans son évolution personnelle». Il y a quelques années, en lisant une telle phrase, j'aurais sans doute dit moi-même, «C'est bien beau ça, mais qu'est-ce que ça change à ce que j'ai vécu?» Aujourd'hui, je sais que si nos réflexes sont axés plus loin que le temporel, plus loin que la survie et le bien-être du corps, on découvre une paix intérieure qui met un baume sur nos plaies physiques et psychologiques.

Il existe un spécialiste qui peut nous aider dans ce sens. Il est toujours accessible quel que soit notre état en autant que l'on respecte Ses lois. Je l'ai reconnu il y a près de cinq ans en lisant un volume intitulé: «Dans la lumière de la Vérité-Messager du Graal». Ma vie a été transformée. Dans cette oeuvre, j'ai trouvé les réponses à toutes les questions que je m'étais posées pendant plus de cinquante ans. Maintenant, je suis serein devant la naissance, la mort, les souffrances, je comprends le pourquoi des événements actuels à travers le monde et je sais que nos expériences joyeuses ou douloureuses ne sont pas vaines.

Suite au décès de notre mère dans les années 30, j'ai été placé ainsi que mes frères et soeurs dans un orphelinat. J'avais six ans et j'y suis demeuré six ans. Les Soeurs

étaient très dévouées. Ça prenait de la discipline pour diriger environ 400 enfants, mais la bonté, la confiance et l'espoir régnaient. Durant les saisons froides, toutes les nuits, une Soeur arpenteait les corridors et les sous-sols pour surveiller le chauffage, car la moindre négligence aurait pu dégénérer en sinistre dans cet immense édifice de bois. À cet âge, une mère est difficile à remplacer. Certains dimanches, notre père pouvait louer une voiture à cheval et venir nous voir et à l'occasion, quand nous étions dans la cour de récréation et que les filles montaient dans leur cour un peu plus loin, nous surveillions nos petites soeurs pour leur donner un bec à travers le treillis de la clôture que nous séparait. Nos expériences nous apprennent que l'amour véritable voile ce qui est moins agréable à supporter et l'ennoblit les beaux moments.

Non M. Roy, je n'ai pas vécu dans le genre d'établissement que vous décrivez. Comparé à ce que vous avez vécu, j'ai été un être favorisé. Ce que j'essaie de dire ici, c'est que nous pouvons désapprouver toutes les faussetés dans notre société mais nous devons avoir foi dans la perfection de l'activité des lois de Dieu. C'est ainsi que nous contribuons à l'établissement d'un monde meilleur en devenant des gens simples mais vrais.

Clément Fournier

#### Mon travail comme auxiliaire familiale

Un travail que j'aime sans nul doute. Assez pour vouloir en dire un mot à l'occasion des 20 ans des C.L.S.C. Aux gens qui me demandent de leur parler de mon travail, c'est toujours avec beaucoup d'enthousiasme que je le fais. Soit! Cela n'a pas toujours été facile, surtout au cours des premières années. Animée de bonne volonté et de bonnes intentions pour apporter mon aide... oui... mais il y a eu quelques dégringolades sur lesquelles je ne veux pas m'éterniser mais j'aimerais simplement dire qu'elles m'ont aidé d'abord à ban-

ner toutes «bonnes» intentions de ma part.

Reconnaître l'autonomie de l'autre, la mienne; le respect de l'autre, me respecter; reconnaître le potentiel du client et le mien. En bannissant toute intention, je crois que c'est là où j'ai vraiment pu être à l'écoute des besoins de l'autre et des miens là où j'ai pu être capable d'établir un dialogue riche et cons-

tructif. Par contre, la volonté est toujours demeurée présente.

Je vois le travail et la présence de l'auxiliaire comme essentiels dans le système de santé, permettant aux gens soit en convalescence, soit en perte d'autonomie, les femmes en post partum, le retour ou le maintien de leur autonomie dans le milieu de vie naturel.

J'arrive chez le ou la client-e, bien informée de la situation. J'établis d'abord un contact, ensuite j'observe la réalité des conditions de vie. Dans cette mesure, j'offre mes bras, mes jambes, ma tête et mon coeur soit pour aider physiquement (soins de santé), soit pour aider sur le plan civique ou encore être une oreille écoutante; j'ai aussi la responsabilité d'informer et d'orienter vers d'autres services selon les besoins. L'auxiliaire s'infilte dans la population en besoin. Elle privilégie le maintien de la vie dans la communauté plutôt que son retrait. Elle favorise et encourage sa

clientèle à entretenir des liens d'entraide dans le milieu familial ou le réseau d'amis.

La variété de tâches que l'auxiliaire est amenée à accomplir est impressionnante et passionnante, laissant place à son bon jugement et à l'initiative. Dans ce travail, ce poste qui somme toute se trouve au bas de l'échelle dans l'organigramme des C.L.S.C., je me sens extrêmement utile et valorisée. Je deviens les yeux pour voir, observer pour ensuite travailler à la recherche et au maintien d'une qualité de vie.

\* En me relisant je m'aperçois que j'ai oublié le principal. J'ai appris énormément de tous ces gens dont je me suis occupés à la maison. J'ai apprécié la richesse des rencontres.

France Dagenais  
CLSC Gaston Lessard  
Sherbrooke

# Des agriculteurs attaquent encore le monopole de l'UPA

□ Le groupe n'est pas prêt d'arriver à ses fins, assure Jacques Proulx

Jacynthe NADEAU Sherbrooke

Le Regroupement des producteurs agricoles du Québec (RPA) lance une nouvelle offensive pour tenter d'abolir le monopole d'association que détient actuellement dans son secteur, par le biais de la loi 64, l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA).

Cette offensive a pris la forme d'une résolution acheminée mardi à la Régie des marchés agricoles, laquelle est chargée de veiller à l'application des lois dans le secteur agricole.

En fait, les 850 producteurs agricoles membres du RPA revendiquent la liberté d'association dont bénéficient toutes les petites entreprises, explique Jean Chalifoux, président de cette organisation encore connue jusqu'à tout récemment sous le nom d'Union d'entraide des producteurs agricoles du Québec.

«Nous ne sommes pas des travailleurs, s'exclame M. Chalifoux. Nous sommes plutôt de petites entreprises qui administrent beaucoup d'argent... Des PME qui ven-



Jacques Proulx

dent, transigent et transforment des produits. Pourtant, l'UPA nous placent encore dans une relation employés-employeur.»

Et comme des PME, les producteurs agricoles vivent des réalités individuelles et ne veulent plus être soumis au «totalitarisme» des Fédérations régionales de l'UPA comme c'est le cas actuellement, défend M. Chalifoux. Les membres du RPA veulent pouvoir adhé-

rer à l'association de leur choix, et se rapprocher des consommateurs.

De plus, le RPA revendique le droit de se retirer du programme de plan conjoint de l'UPA qui empêche les producteurs agricoles de faire leur propre mise en marché, soutient Jacques Blais, l'actuel président du mouvement Solidarité, un prix, un lait, qui a fait figure d'opposition au sein de l'UPA pendant plus de neuf ans.

Ce plan conjoint, explique-t-il, oblige ceux qui voudraient développer de nouveaux produits à passer par la fédération pour faire leur mise en marché. Il empêche donc le

producteur de créer son propre marché, mettant du même coup la hache dans ses efforts de diversification de ses activités, selon l'analyse de M. Blais.

## Rien de neuf

Pour sa part, le président de l'UPA, Jacques Proulx, s'est dit peu inquiet des dernières revendications du RPA. «Ce n'est qu'un petit groupe qui a des récriminations contre l'UPA et c'est normal. Au moins une fois par année, ils font un événement quelconque pour faire valoir leur point de vue. C'est leur droit, on est en démocra-

tie...»

De son propre aveu, il demeure toutefois attentif à leur action, histoire de voir comment l'UPA pourrait répondre à leurs revendications.

Pour détrôner l'UPA cependant, la partie n'est pas encore gagnée. Car d'après la loi, le RPA, qui compte 850 membres, doit prouver devant la Régie des marchés agricoles que 70 pour cent des producteurs agricoles du Québec endorsement ses orientations, explique M. Proulx.

Or, révélait-il hier, 87 pour cent des producteurs agricoles du Qué-

bec -ils sont 50 000 au total- paient volontairement leur cotisation à l'UPA. C'est donc dire qu'elle satisfait encore la grande majorité des producteurs agricoles, soutient-il.

Par ailleurs, il n'y a pas de place pour deux associations de producteurs agricoles au Québec, selon M. Proulx. «Avec l'UPA, les producteurs agricoles se sont dotés d'outils communs. Si on partage ces outils, on perd de la force et de la crédibilité. Ça va devenir plus difficile d'aller chercher de nouveaux producteurs et d'obtenir des prix dé-

## Ascot propose le statu quo à Lennoxville pour Métro-police

Yvon ROUSSEAU Lennoxville

La municipalité d'Ascot propose finalement à Lennoxville de maintenir le statu quo dans les quote-parts pour le financement de Métro-police.

C'est lundi de la semaine prochaine que les membres du conseil municipal de Lennoxville se réuniront pour analyser l'offre de protection policière formulée par la ville de Sherbrooke et celle émanant d'Ascot.

«Les membres du conseil devront alors analyser les avantages et les inconvénients de l'offre d'Ascot, qui propose le maintien de Métro-Police», de préciser M. Pierre H. Massé, qui représente sa ville sur la Commission intermunicipale de police Ascot-Lennoxville. La ville de Lennoxville devra alors absorber 40 pour cent des coûts de 1 500 000 \$ prévus comme budget pour l'année 1993, à Métro-Police, ce qui représente environ 600 000 \$, alors que Sherbrooke offre la protection de son service de police à Lennoxville pour une somme de

535 000 \$. Là aussi il y a des avantages et des inconvénients.

Le conseiller Massé a indiqué qu'il faudra que les élus de Lennoxville regarde le tableau dans son ensemble, dans le but d'assurer à la population le meilleur service policier possible à moindre coût.

La municipalité d'Ascot, qui avait dans un premier temps proposé à Lennoxville d'augmenter sa contribution à Métro-Police de deux pour cent par année, au cours des cinq prochaines années, a révisé son offre pour revenir à une participation à 40 pour cent des coûts, soit le statu quo.

C'est également au cours de la rencontre des élus de Lennoxville de lundi prochain qu'il sera discuté des modalités de consultation de la population sur la protection policière. Les élus veulent entendre le point de vue des contribuables sur le sujet, avant de trancher définitivement la question. La rencontre débutera à 16h.

Les élus de Lennoxville devraient normalement opter pour l'offre de Sherbrooke ou celle d'Ascot à la séance publique du 25 janvier prochain.

## Le huissier justifie le nettoyage effectué dans une maison de Richmond

Guy MARCHAND Richmond

Les employés municipaux de Richmond ont récupéré en entier, hier, le tas d'articles divers qui s'élevait sur une centaine de pieds depuis vendredi dernier, à la suite d'une visite de la firme d'huissiers Proteau et Associés de Sherbrooke dans une maison de la rue King. La situation est donc revenue à la normale et la rue, qui avait été fermée temporairement, a été rouverte à la circulation.

Rejoint hier à leur bureau, les dirigeants de cette firme ont confirmé qu'ils avaient exécuté un bref de possession afin de vider toute la maison de son contenu.

«C'est à cause d'un non-paiement de logement que l'occupante des lieux a été expulsée de la maison de la rue King», a indiqué M. Léonard Côté, huissier chez Proteau et Associés. «Auparavant, nous avions obtenu un jugement de la Régie des loyers, puis la dame en question avait obtenu un avis de 48 heures pour quitter les lieux. Ce délai a même été prolongé de cinq jours par le propriétaire afin de lui permettre de déménager tous ses biens. La locataire était au courant de toute la procédure et comme elle n'a pas jugé bon d'apporter ses biens avec elle, nous avons obtenu un bref de possession, avec comme résultat que tout ce qui se trouvait dans la maison a été déposé sur le carreau.»

M. Côté a expliqué le sens de l'expression «sur le carreau», qui signifie sur la voie publique. En effet l'huissier à la responsabilité de placer les biens de la personne évincée, peu importe la condition, sur le bord de la rue, le «carreau» étant d'une largeur équivalente à celle d'un véhicule automobile stationné le long du trottoir et d'une longueur aussi grande que nécessaire.

«Cette procédure et surtout le fait de voir un aussi grand amas de biens a peut-être surpris plusieurs gens mais pour nous, il s'agit d'une procédure normale qui se fait régulièrement surtout dans les plus grandes municipalités. La municipalité de Richmond qui était confrontée à une première expérience du genre a fait le travail qu'elle avait à faire dans cette affaire et pour nous, tout s'est déroulé conformément au code de procédure civile», a-t-il ajouté.

La municipalité ne pouvait encore chiffrer les coûts de l'opération «récupération et entreposage» effectuée mardi. Cependant, le secrétaire-trésorier a indiqué que cette affaire serait abordée au cours de la prochaine assemblée du conseil. C'est donc à ce moment-là que des procédures pourront être adoptées, s'il y a lieu.

Les autorités municipales n'ont toujours pas reçu de nouvelles de la propriétaire des biens, qui ont été entreposés dans un endroit sûr.

## La voie est libre pour les étangs d'épuration à Eastman

Eastman

Le dernier obstacle à l'aménagement d'étangs d'épuration des eaux usées vient d'être levé à Eastman.

Aucun électeur n'a demandé qu'un amendement au règlement de zonage changeant la vocation des terrains où les étangs et rendant

possible de ce fait la réalisation du projet fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Les travaux qui seront exécutés par T.G.C., un entrepreneur de Sherbrooke, et dont le maître d'oeuvre sera la Société québécoise d'assainissement des eaux débiteront sous peu. Ils seront terminés vers le milieu de l'été.



C'EST PAYANT.

- Si vous vous abonnez.
- Si vous renouvelez ou prolongez votre abonnement.
- Si vous convertissez votre abonnement hebdomadaire en abonnement à l'année.

## La Tribune

# PAIE LA TPS ET PLUS...

EN VOUS OFFRANT UN ABONNEMENT À L'ANNÉE

AU PRIX SPÉCIAL DE

# 169<sup>99</sup>\$\*

TAXES COMPRIS

DE PLUS,

- vous avez la chance de participer au TIRAGE DE 2 CAMÉRAS VIDÉO.

(Tirages les 21 décembre 1992 et 8 février 1993)

Une gracieuseté de **Télé-Son** et **HITACHI**

Les gagnantes auront à répondre à la question d'habileté mathématique suivante : 20 + 16 - 12 x 2 + 8 = .....

ET,

en collaboration avec la **STATION DE SKI DU MONT ORFORD** vous obtenez UN CERTIFICAT-CADEAU DE 10\$ applicable du lundi au vendredi sur l'achat d'un billet de ski d'une journée (au prix régulier).

Valide jusqu'au 19 décembre 1992 et du 4 janvier au 19 février 1993

ET,

- vous devenez membre du "CLUB AVANTAGES PLUS":
- TIRAGE D'UN TÉLÉVISEUR **HITACHI** PAR MOIS
- UNE PETITE ANNONCE GRATUITE.

Vous pouvez facilement prendre des arrangements avec le service aux abonnés lors de vos vacances annuelles.

Effectuez UN SEUL VERSEMENT pour toute l'année.

<p><b>PRIX SPÉCIAL</b></p> <h1 style="font-size: 2em;">169<sup>99</sup>\$</h1> <p>TAXES COMPRIS</p>	<p>Prix régulier annuel</p> <p>187\$</p> <p>vous vous abonnez au prix spécial</p> <p>UNE ÉCONOMIE DE 17,01\$</p>	<p>Abonnement à la semaine</p> <p>192,92\$</p> <p>vous vous abonnez au prix spécial</p> <p>UNE ÉCONOMIE DE 22,93\$</p>	<p>Achat en kiosque (chaque jour)</p> <p>223,88\$</p> <p>vous vous abonnez au prix spécial</p> <p>UNE ÉCONOMIE DE 53,89\$</p>
---	--	--	---

\*Livraison par camelots et camelots motorisés seulement.

**ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT, REMPLISSEZ CE COUPON ET RETOURNEZ LE À LA TRIBUNE, ABONNEMENT PERMANENT 1950, RUE ROY, SHERBROOKE, J1K 2X8**

veuillez m'abonner au quotidien

**La Tribune**

# 169<sup>99</sup>\$\*

ABONNEMENT ANNUEL

\*Livraison par camelots et camelots motorisés seulement.

Déjà abonné (payé au bureau)

Déjà abonné (payé au porteur jusqu'au .....

Nouvel abonné

Carte de crédit

Chèque inclus (daté du 31 janvier 1993, au plus tard)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_

DATE DU DÉBUT DE L'ABONNEMENT \_\_\_\_\_

PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT :  MASTERCARD  VISA

NO DE CARTE \_\_\_\_\_ Date d'exp. \_\_\_\_\_

Date du paiement \_\_\_\_\_ Montant Payé \_\_\_\_\_

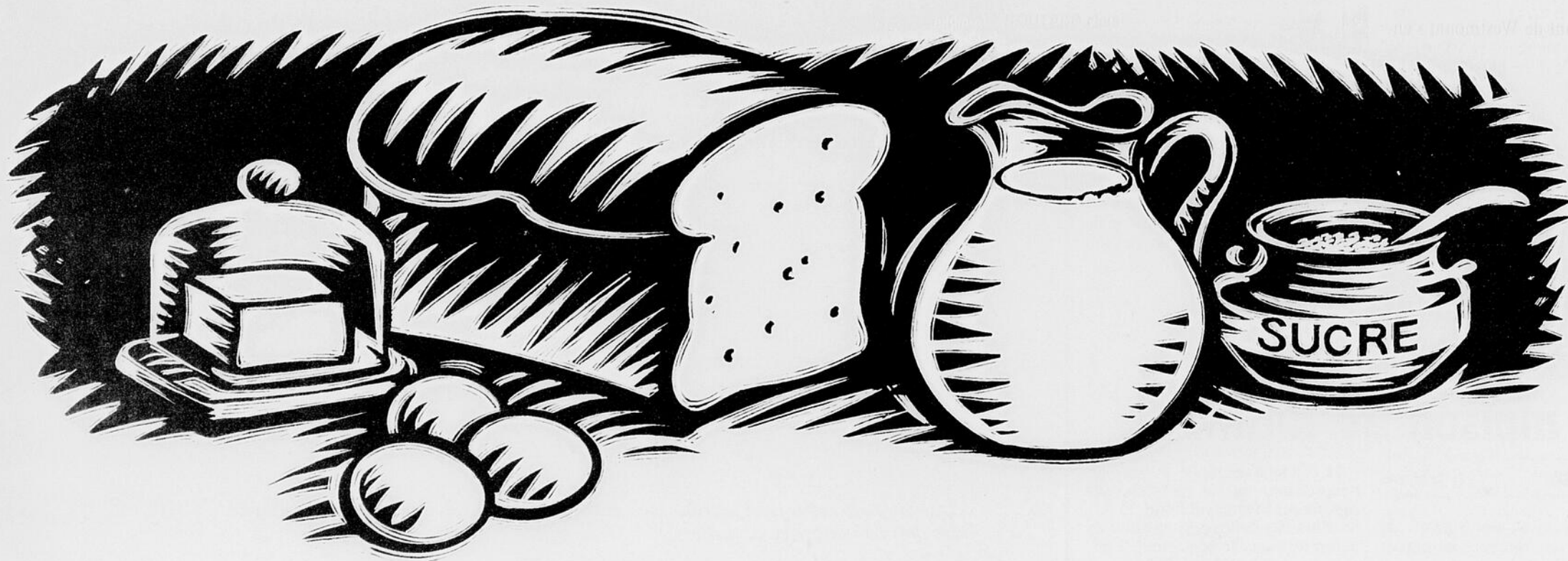
Signature \_\_\_\_\_

OU COMPOSEZ

**LE 564-5466 OU 1-800-567-6034 POUR REJOINDRE LE SERVICE DES ABONNEMENTS.**

Pour tout savoir, il vous faut... **La Tribune**

# UNE RÉVOLUTION COMMENCE TOUJOURS PAR LA BASE



Dès aujourd'hui, les prix du lait, du pain, du sucre, du beurre et des oeufs sont réduits de façon significative et permanente. Le lait est même vendu au prix le plus bas que nous le permet la loi.

D'ici le 1<sup>er</sup> mai, c'est 80% de nos produits qui seront ainsi réduits.

LES SUPERMARCHÉS  
**provigo**



Lait 4L 2%: de 3,85\$ à 3,44\$; lait 4L homo: de 4,03\$ à 3,64\$; lait 4L 1%: de 3,81\$ à 3,40\$; lait 4L écrémé: de 3,77\$ à 3,36\$. Beurre Provigo 454g: de 2,89\$ à 2,49\$.  
Sucre Lantic 4kg: de 3,09\$ à 2,69\$. Oeufs Provigo gros, catégorie A (12): de 1,79\$ à 1,39\$. Pain blanc Provigo 450g et 675g: la loi sur le commerce du pain L.R.Q., chapitre C-32, nous interdit d'annoncer le prix du pain. Venez constater la baisse de prix en magasin.